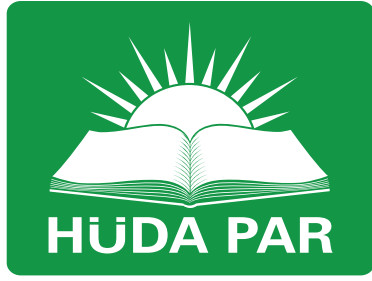




HŪDA PAR

(PARTI DE LA CAUSE LIBRE)

PROGRAMME DU PARTI



HÜR DAVA PARTİSİ

PROGRAMME DU PARTI

1. Baskı: Temmuz 2026

☎ (0312) 472 48 32
✂ x.com/HurDavaPartisi
🌐 hudapar.org
✉ iletisim@hudapar.org

📍 Tevfik İleri Mah. Emek Caddesi
No: 2, 06145 Pursaklar/ANKARA

CONTENU

I - INTRODUCTION	7
Y A-T-Il Besoin D'un Nouveau Parti ?	
Pourquoi Le Parti De La Cause Libre ?	8
Quels Sont Les Principes Et Les Objectifs De Ce Mouvement ?	10
 II - DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX	 13
A - Droit À La Vie Et À La Sécurité (Sécurité De La Vie)	13
B - Liberté De Pensée, D'expression Et D'organisation (Sécurité De La Raison)	14
C - Liberté De Croyance Et De Culte	15
D - Liberté D'éducation Et De Développement Personnel	16
E - Droit De Propriété Et D'héritage (Sécurité Des Biens)	17
F - Liberté De Recours En Justice Et Indépendance Du Pouvoir Judiciaire	18
G- Droit Au Mariage Et À La Fondation D'une Famille (Sécurité De La Descendance)	20
H - Femmes, Enfants, Personnes Handicapées Et Autres Groupes Défavorisés	22
I - Inviolabilité Du Domicile Et Liberté De Communication	23
J - Droit De Voyager Et De Résidence	23
K - Droit De Vote, D'éligibilité Et De Participation À La Gouvernance	24
L - Droit Au Travail, Au Repos, À L'exercice D'une Profession Et Au Syndicat	25
M - Droit À La Santé, À L'alimentation Et Au Logement	26

A - Nouvelle Constitution Et Volonté Nationale	29
B - Fonctionnaires Publics Et Regard Porté Sur Le Citoyen	30
C - La Question Kurde	31
D - Décentralisation Et Renforcement Des Administrations Locales	35
E - Minorités Ethniques Et Religieuses, Prévention Du Racisme Et De La Discrimination	37
F - Transparence Des Services Publics, Lutte Contre La Corruption Et Les Abus	37
G - Histoire Et Culture	39
H - Protection De L'environnement Et De La Nature	40
 IV - ÉCONOMIE	 41
INTRODUCTION	41
POLITIQUE ÉCONOMIQUE	44
A - Lutte Contre La Pauvreté - Répartition Des Revenus	45
B - Régions Économiquement Arriérées	46
C - Balance Export-Import - Coûts De Production	48
D - Coûts Énergétiques - Énergie Nucléaire	48
E - Agriculture Et Élevage	48
F - Retour À La Vie Rurale Et Développement Des Villages	50
G - Exploitation Des Terres Du Trésor	50
H - Prévention Du Gaspillage Et De La Corruption, Utilisation Efficace Des Ressources	51
I - Déficit Budgétaire Et Endettement Public	52
J - Justice Fiscale	52
K - Développement, Réhabilitation Et Gestion Des Forêts	53
L - Commerce Frontalier	54

V - POLITIQUE ÉTRANGÈRE	55
VI - POLITIQUES SOCIALES	61
A - Éducation	61
B - Santé	66
C - Sécurité Sociale Et Services Sociaux	68
D - Femme Et Famille	69
E - Jeunesse Et Sports	70
F - Citoyens Handicapés	71
G - Droits Des Détenus Et Condamnés	71
H - Culture Et Arts	72
I - Presse Écrite, Audiovisuelle Et Communications	72
J - Science Et Technologie	73
K - Urbanisme Et Logement	73
L - Circulation	73
M - Transport	74
N - Environnement	75
O - Tourisme	75
CONCLUSION	77

I - INTRODUCTION

Dieu Tout-Puissant a créé le monde et tout ce qu'il contient pour répondre aux besoins de l'humanité et les a mis à son service.

L'être humain, créé sous la forme la plus parfaite (ahsen-i takvim), a vu sa nature altérée par des interventions malveillantes, et c'est l'humanité tout entière qui en a été la perdante. Cette nature altérée doit être reconstruite. Le retour de l'homme à son essence et à sa nature est un moyen de sortir de la crise spirituelle dans laquelle il se trouve et d'atteindre le salut. Il pourra alors assumer la mission de sauver l'humanité tout entière.

La conception selon laquelle « l'homme est un loup pour l'homme » est le résultat de l'aliénation de notre société par rapport à sa propre essence. Selon notre culture et notre civilisation, tous les êtres humains, par leur création, sont frères, enfants d'un seul homme et d'une seule femme, le Prophète Adam et Ève. La loi fondamentale de la vie n'est pas le conflit et la guerre, mais la solidarité et l'entraide.

À condition que la nature ne soit pas corrompue, « un frère n'opprime pas son frère et ne l'abandonne pas lorsqu'il est en difficulté ». Il faut raviver ces nobles valeurs et reconstruire un être humain et une société qui les possèdent et les appliquent dans leur vie. Fournir tous les efforts possibles dans ce sens est pour nous une dette et un devoir, malgré toutes les conditions extérieures négatives, afin de préserver notre essence et de résister aux agressions.

Nous ne poursuivons pas des idéaux mystiques irréalistes, totalement détachés de la réalité et dépourvus de toute possibilité d'application. Nous avons des idéaux auxquels nous croyons réalisables. Pour les concrétiser, nous sommes déterminés à produire des solutions réalistes avec tous ceux qui y croient et à avancer sur ce chemin autant que nos moyens et nos forces le permettent.

En résumé, dans notre pensée et notre foi se rencontrent un idéalisme qui ne nie pas la réalité et un réalisme qui n'oublie pas les idéaux.

Un individu ou une société sans but, sans objectif et sans programme n'a aucune destination. Ceux qui ont un objectif avancent, ceux qui n'en ont pas ne font que tourner en rond. Nous espérons atteindre, dans la mesure de notre vie et de nos capacités, la destination que nous pourrons parcourir en mettant nos idéaux en objectif.

Y A-T-IL Besoin D'un Nouveau Parti ? Pourquoi Le Parti De La Cause Libre ?

Les partis politiques et les gouvernements en Turquie :

- au lieu d'affronter les problèmes et de produire des solutions, les reportent constamment,
- au lieu de reconnaître et de garantir l'exercice des droits et libertés, les conditionnent à certaines exigences,
- au lieu de résoudre les problèmes de manière durable et d'institutionnaliser les solutions, se contentent de mesures temporaires,

- font preuve d'un manque de sincérité, notamment dans la levée des obstacles à la pratique religieuse et dans la résolution de la question kurde, utilisant ces problèmes comme outils de rente politique,
- bien qu'ils ne représentent chacun qu'une partie de la société, se considèrent comme les représentants de l'ensemble de la société ou de certains groupes, agissent comme tels et tentent d'imposer leurs idéologies au peuple,
- ont oublié leurs promesses de modifier la loi sur les partis politiques et les lois électorales afin de corriger les injustices.

En outre :

- l'incapacité à instaurer la justice sociale,
- les décisions et pratiques des tribunaux chargés de rendre la justice qui heurtent la conscience collective,
- l'entraînement de la société vers des conflits ethniques pour des intérêts politiques,
- la prise de parti ou la passivité face à l'oppression pour s'entendre avec les puissances dominantes mondiales,
- la résistance du système à se réconcilier avec les valeurs du peuple,
- l'adaptation de ceux qui se plaignaient du système une fois au pouvoir, jusqu'à en devenir les propriétaires,
- l'ampleur prise par la corruption politique,
- et surtout l'érosion des valeurs du peuple et l'intensification des efforts visant à dépersonnaliser la société, sans réaction suffisante malgré les premiers résultats de ces efforts,

- ont fait naître en nous la conviction de la nécessité d'un nouveau mouvement politique.

De plus, là où existent des communautés dépourvues de représentation politique, il est impossible d'instaurer et de consolider la paix sociale. Encouragés par les demandes et les recommandations de nombreux penseurs et groupes qui déclarent ne se reconnaître dans aucun parti politique existant, nous avons cru que le moment était venu de lancer ce mouvement politique.

Quels Sont Les Principes Et Les Objectifs De Ce Mouvement ?

Ce mouvement :

- croit que la justice ne peut être sacrifiée à quoi que ce soit,
- ne reconnaît comme liberté aucune action ou parole portant atteinte à la santé physique, mentale et spirituelle de la société,
- considère qu'il est impératif pour l'État de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir aux citoyens la liberté, l'éducation, la santé, la sécurité et le droit à une vie digne,
- n'admet pas qu'une personne ou une institution puisse utiliser ses biens, sa richesse ou ses moyens au détriment d'autrui ou de la société.

Ce mouvement déclare comme objectif prioritaire le rétablissement de la justice.

Nos autres objectifs sont :

- redéfinir l'État et la politique,
- porter les valeurs fondamentales de la société dans la sphère politique et les y faire prévaloir,
- non pas adapter la société au système, mais rendre le système compatible avec les valeurs de foi de la société,
- raviver et rendre vivantes les valeurs humaines et islamiques, vidées de leur substance consciemment ou inconsciemment,
- garantir la sécurité de la vie, des biens, de la religion, de la raison et de la descendance,
- assurer la reconnaissance réelle des droits et libertés fondamentaux,
- lever les obstacles à la liberté de croyance et de culte,
- résoudre la question kurde sur la base de la justice,
- mettre un terme au vide spirituel et à la décadence morale,
- instaurer un partage équitable et la justice sociale,
- éliminer les injustices dans la répartition des revenus et diffuser la prospérité à la base,
- contribuer à la paix et à l'harmonie sociales,
- garantir une justice équitable, indépendante et impartiale,
- placer la justice au cœur des relations extérieures,
- entretenir de bonnes relations avec les pays voisins.

II - DROITS ET LIBERTÉS FONDAMENTAUX

Tout être humain, du seul fait qu'il a été créé en tant qu'être humain, possède dès la naissance certains droits et libertés. Certains droits, tels que le droit à la vie, commencent même avant la naissance, dès le sein maternel. Ces droits sont absolus, inaliénables, imprescriptibles et ne peuvent faire l'objet d'aucune renonciation ni négociation. L'État est tenu de garantir ces droits et d'empêcher que les droits des minorités soient supprimés ou bafoués par la majorité.

Il ne peut être porté atteinte à l'essence de ces droits. Aucune loi ne peut être adoptée en vue de les supprimer ou de les restreindre de manière substantielle. Ils ne peuvent être limités que temporairement, uniquement par la loi, dans des situations légitimes et nécessaires, sans porter atteinte à leur essence, et de manière proportionnée à l'objectif de la limitation.

A - Droit À La Vie Et À La Sécurité (Sécurité De La Vie)

Le droit à la vie et à la sécurité fait partie des droits naturels. Pour l'être humain, le principe fondamental est le droit à la vie et à la sécurité. Sans motif légitime, ce droit ne peut être supprimé ni restreint, et même l'État ne peut le violer.

L'État doit être le premier à respecter le droit à la vie et à la sécurité. Une atteinte au droit à la vie commise par l'État doit entraîner des conséquences plus graves que l'atteinte portée par un citoyen ordinaire à la vie d'un autre citoyen.

Le droit à la vie comprend également la prise en charge, par l'État, des besoins fondamentaux nécessaires à la survie de la personne. L'État est tenu de subvenir aux besoins essentiels des pauvres et des personnes démunies afin qu'ils puissent maintenir leur existence. Garantir à chaque individu une vie conforme à la dignité humaine relève de la responsabilité de l'État.

B - Liberté De Pensée, D'expression Et D'organisation (Sécurité De La Raison)

La caractéristique la plus marquante et distinctive de l'être humain est la raison et la pensée qui en découle. Les êtres humains se distinguent des autres créatures par leurs facultés intellectuelles.

La liberté de pensée englobe également la liberté d'exprimer ses idées et de les partager avec la société, ainsi que le droit de s'organiser autour d'une pensée commune.

Pour que la raison puisse remplir sa fonction, la liberté de pensée est indispensable. L'un des moyens d'atteindre une intelligence collective consiste à ce que les individus s'intéressent aux questions sociales, réfléchissent afin de trouver des solutions aux problèmes et partagent leurs idées avec la société. Le progrès social n'est possible qu'avec l'existence de personnes productrices d'idées. Entraver la pensée constitue l'une des plus grandes injustices envers l'humanité et une oppression de la nature même de l'homme.

L'insulte, la diffamation, le recours à la violence, le racisme, la discrimination, l'atteinte aux valeurs sacrées de la société et la défense d'actes contraires à la nature humaine ne peuvent être considérés comme relevant de la liberté de pensée et ne sauraient être protégés.

Par ailleurs, nous considérons comme relevant de la garantie de la sécurité de la raison et de la suppression des obstacles à la liberté de pensée :

la lutte contre l'alcool, qui altère et suspend temporairement les facultés intellectuelles de l'homme; l'interdiction des stupéfiants et des substances psychotropes; ainsi que la prévention des publications et activités qui influencent les individus à leur insu par des messages subliminaux et présentent l'immoralité comme quelque chose de naturel.

C - Liberté De Croyance Et De Culte

À l'exception des croyances déviantes contraires à la nature humaine et à la création, chacun doit être libre d'adhérer à sa religion et d'accomplir les actes de culte qu'elle prescrit. Cette liberté doit être garantie par la Constitution et les lois.

La liberté de religion et de conscience comprend également le droit d'accomplir individuellement ou collectivement les pratiques requises par sa croyance, ainsi que la liberté de se réunir et de s'organiser avec des personnes partageant la même foi à cette fin.

Le droit de vivre conformément à sa religion, d'apprendre sa religion auprès de personnes jugées légitimes par soi-même, de donner à ses enfants une éducation religieuse conforme à sa croyance et de ne pas être contraint à un acte contraire à sa foi relève également de ce cadre.

En conséquence, dans toutes les administrations publiques, les citoyens doivent être autorisés à s'habiller conformément aux exigences de leur croyance, et le port du voile doit être libre. Aucune distinction ne peut être faite entre espace public et espace privé en ce qui concerne l'accomplissement des obligations religieuses.

Des conditions appropriées doivent être mises en place afin que les employés des institutions publiques puissent accomplir leurs actes de culte en toute liberté, et ils doivent pouvoir exercer leur profession en portant des vêtements conformes à leurs convictions religieuses.

L'État ne doit pas s'attribuer le pouvoir de façonner les religions. À cet effet, la Direction des Affaires religieuses (Diyamet İşleri Başkanlığı), créée durant les premières années de la République, doit être rendue autonome.

L'État est tenu de lever tous les obstacles à la pratique de la foi. Même l'État ne peut intervenir dans la croyance du citoyen. Il ne doit y avoir ni contrainte ni oppression à l'égard de la religion et des croyants.

L'État ne peut déterminer à quelle religion une personne doit croire, comment elle doit croire, ni ce en quoi elle doit ou ne doit pas croire, et ne peut interférer dans la pratique de sa foi. Il doit empêcher toute pression ou intervention, d'où qu'elle provienne.

D - Liberté D'éducation Et De Développement Personnel

Indépendamment de leur langue, de leur origine ethnique, de leur sexe ou de leur religion, tous ont droit à l'éducation et au développement personnel. Nul ne peut être privé de ce droit en raison de sa langue, de son origine ethnique, de son sexe, de sa religion ou de sa tenue vestimentaire.

L'État ne peut faire de discrimination dans l'exercice de ses missions en matière d'éducation et d'enseignement. L'État est tenu d'assurer gratuitement l'enseignement obligatoire.

L'éducation religieuse des enfants doit être dispensée conformément à la volonté de leurs parents. Aucun enfant ne peut re-

cevoir une éducation religieuse que ses parents ne souhaitent pas. Aucun parent ne peut non plus se voir empêcher de donner à son enfant une éducation religieuse.

L'enseignement dans la langue maternelle est un droit naturel et humain pour tous. Éduquer des enfants dans une langue qu'ils ne connaissent pas est contraire à l'égalité des chances en matière d'éducation.

E - Droit De Propriété Et D'héritage (Sécurité Des Biens)

Toute personne a le droit de posséder des biens, seule ou en association avec d'autres. Nul ne peut être arbitrairement privé de son droit de propriété.

L'acquisition et la disposition des biens doivent s'inscrire dans un cadre légitime. Aucune personne physique ou morale ne peut utiliser ses biens, sa richesse ou ses moyens au détriment d'autrui, d'une institution ou de la société en général.

Nul n'a la liberté de détruire ou de gaspiller les biens dont il est propriétaire.

Le droit de propriété comprend également la protection des biens contre le vol, le pillage et les impôts injustes.

Lorsqu'il procède à l'imposition relative à l'achat, à la vente et à l'usage de la propriété privée, l'État doit tenir compte de la nature du bien ainsi que des conditions de vie de ses citoyens.

L'État doit définir les besoins essentiels de la vie et soutenir les citoyens à faibles revenus et en situation économique précaire dans l'accès à ces besoins. Il ne doit pas considérer les nécessités vitales comme une source de profit ni les rendre inaccessibles par la fiscalité.

Par exemple, aucun impôt ne devrait être prélevé sur le logement acquis, sans but d'investissement ou commercial, par des personnes n'ayant pas de domicile.

Le droit de propriété inclut également le droit de transmettre ses biens à ses héritiers. L'État ne peut le restreindre ni en entraver l'exercice. En matière de partage successoral, une application uniforme ne doit pas être imposée à tous; des dispositions doivent permettre à chaque communauté de procéder au partage conformément à ses valeurs religieuses et à ses usages et coutumes légitimes.

Les successions laissées par des personnes sans héritiers ou dont les héritiers ne peuvent être retrouvés ne doivent pas être transférées au Trésor public, mais attribuées aux pauvres ou versées à un fonds destiné exclusivement à des finalités telles que le mariage des jeunes démunis, la prise en charge des femmes vivant seules et la protection des orphelins.

L'acquisition de biens par des étrangers doit être limitée, et aucune autorisation ne doit être accordée lorsque la sécurité est menacée.

F - Liberté De Recours En Justice Et Indépendance Du Pouvoir Judiciaire

Tous sont égaux devant la loi. Toute personne a le droit de saisir les juridictions compétentes ou les autorités administratives afin d'obtenir une protection effective et légale contre tout acte portant atteinte à ses droits fondamentaux reconnus par la Constitution ou par les conventions internationales.

La recherche de ses droits est un droit incontestable de chaque individu. Chacun doit pouvoir saisir les autorités judiciaires et administratives dans le but de faire valoir ses droits.

Le fait que le recours individuel devant la Cour constitutionnelle soit soumis à des frais entraîne la privation de ce droit pour les citoyens économiquement défavorisés. De nouvelles dispositions doivent donc être adoptées à cet égard. Dans ce cadre, toutes les demandes introduites pour cause de violation des droits doivent être exemptées de frais, et les dispositions prévoyant des amendes à l'encontre des citoyens dont la requête est rejetée doivent être abrogées.

L'État doit garantir l'égalité des citoyens devant la loi et assurer l'indépendance et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

Des dispositions doivent être prises afin de garantir l'indépendance des juges vis-à-vis de leurs propres idéologies et opinions politiques.

Les juges dont les décisions révèlent une perte d'impartialité, en rendant des jugements différents selon l'appartenance ethnique, religieuse ou idéologique, ou selon le statut social de la personne jugée, doivent être tenus de réparer les préjudices causés et être radiés de la profession. Toute discrimination doit être sanctionnée par des peines sévères.

Les contradictions entre les décisions judiciaires doivent être éliminées, et un système judiciaire applicable à tous, en tout temps, et ne variant pas selon les personnes doit être instauré. À cette fin, un mécanisme efficace de contrôle et de régulation doit être mis en place au sein du système judiciaire, sans pour autant placer la justice sous la tutelle du pouvoir exécutif.

Le pouvoir judiciaire doit être tenu à l'écart de la politique. Il convient d'éviter tout système de jugement exposé aux influences politiques.

Les parties en litige doivent pouvoir déterminer d'un commun accord la procédure et le droit applicables, et avoir la possibilité de désigner un arbitre chargé de trancher le différend dans le

cadre du droit ainsi choisi. Les parties doivent se voir reconnaître le droit de choisir un système juridique conforme à leurs convictions et traditions, ainsi que des personnes qu'elles respectent en tant qu'arbitres.

Les tribunaux pénaux lourds régionaux, qui constituent la continuation des Cours de sûreté de l'État (DGM) et des tribunaux pénaux spécialement habilités (ÖYM), et qui contreviennent au principe « tous sont égaux devant la loi », doivent être abolis.

Les lois de procédure et d'exécution des peines doivent être fondées sur le principe de justice.

La réglementation relative aux « crimes et peines contre l'État » instaure un régime juridique exceptionnel et substitue à la notion d'« État juste » celle d'« État policier ». De telles dispositions légales engendrant discrimination et injustice doivent être abandonnées sans délai.

G- Droit Au Mariage Et À La Fondation D'une Famille (Sécurité De La Descendance)

Tout homme et toute femme ayant atteint l'âge du mariage ont le droit de se marier et de fonder une famille. La famille est le noyau de la société et la garantie de sa continuité. Une société saine n'est possible qu'avec des familles saines. À ce titre, la protection de l'institution familiale et l'encouragement à la fondation de familles relèvent des devoirs de l'État.

Des moyens et des conditions doivent être mis en place afin de permettre aux citoyens en âge de se marier, mais qui en sont empêchés pour des raisons économiques, de pouvoir se marier. À cet effet, un fonds doit être alloué à partir du budget général, et les successions des personnes décédées sans hé-

ritiers doivent également être transférées à ce fonds afin de favoriser le mariage des jeunes.

Puisque la famille est l'unité fondamentale de la société, toutes les lois, décisions et plans concernés doivent viser à faciliter la création de la famille, à préserver son caractère sacré, à la protéger et à fonder les relations familiales sur le droit naturel et la morale.

La famille se fonde par le mariage d'un homme et d'une femme. Les relations homosexuelles déviantes observées dans certains pays ne permettent pas de fonder une famille ; elles ne peuvent être qualifiées de famille. De telles relations, qui portent atteinte au caractère sacré de l'institution familiale, ne peuvent être reconnues comme légitimes par la société et par l'État.

Le mariage religieux (nikah religieux), profondément enraciné dans la société et lié de manière essentielle à la foi, et revêtant un caractère religieux contraignant, doit être dépénalisé et se voir reconnaître un statut officiel.

Selon la conception séculière : « Il suffit qu'un acte ou un comportement soit juridiquement correct ; le fait qu'il soit moralement répréhensible ou religieusement interdit n'a aucune importance. »

Il est un fait avéré que l'adultère est considéré par l'immense majorité de notre société comme interdit et comme une grave immoralité, qu'il corrompt la société, altère la morale, entraîne la confusion des filiations et perturbe la paix et l'harmonie sociales. Pour cette raison, dans l'intérêt de la société et de la descendance, l'adultère, qui a été dépénalisé sous la pression de la conception séculière, doit à nouveau être défini comme une infraction.

Car l'interdiction de l'adultère constitue un droit humain visant à protéger la sécurité de la descendance.

Par ailleurs, l'interdiction et la criminalisation des déviances sexuelles, qui menacent l'ensemble de l'humanité en corrompant la descendance, relèvent également de ce cadre en tant que droit humain concernant toute la société.

H - Femmes, Enfants, Personnes Handicapées Et Autres Groupes Défavorisés

Les conditions de travail des femmes doivent être adaptées aux exigences liées à leur sexe. Dans les institutions et organisations fournissant des services aux femmes, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé, seules des femmes doivent être employées.

Les femmes souhaitant travailler ne doivent pas être empêchées de le faire en raison de leur tenue vestimentaire conforme à leurs convictions religieuses.

Les pensions alimentaires des femmes veuves (dont le conjoint est décédé ou dont elles sont divorcées) ainsi que des femmes dont le conjoint est dans l'incapacité de travailler (handicapé, détenu, condamné ou porté disparu), et qui ne souhaitent pas travailler, doivent être prises en charge par l'État.

Les dépenses de subsistance, d'hébergement et d'alimentation des veuves et des orphelins dépourvus de sécurité sociale doivent être assumées par l'État.

Le travail forcé des enfants de moins de quinze ans doit être interdit.

Lorsque des enfants sont contraints de travailler en raison de l'absence de toute personne apte à travailler au sein de leur

famille, leur poursuite de la scolarité doit être assurée par la prise en charge de leurs frais éducatifs par l'État, et une aide financière équivalente au salaire minimum doit être accordée à leurs familles.

Les citoyens dont le handicap les empêche totalement de travailler doivent voir leur prise en charge et leur subsistance assurées par l'État. Pour les personnes handicapées aptes à travailler, toutes les mesures nécessaires doivent être prises en priorité afin de favoriser leur emploi dans des postes adaptés à leur situation.

I - Inviolabilité Du Domicile Et Liberté De Communication

Le domicile de chaque citoyen est inviolable. La communication est libre.

Même sur décision judiciaire, et même pour des motifs tels que la prévention des infractions, la sécurité publique ou la protection de la santé et de la morale publiques, nul ne peut voir ses conversations à l'intérieur de son domicile ou de son lieu de travail écoutées par des moyens d'écoute environnementale.

La communication d'un citoyen avec les membres de sa famille ne peut, sous aucun prétexte, être soumise à un contrôle ; ses communications écrites, orales ou visuelles ne peuvent être surveillées ni entravées. Les dispositions légales nécessaires à cet effet doivent être adoptées sans délai.

J - Droit De Voyager Et De Résidence

Tout citoyen a le droit de voyager librement à l'intérieur du pays ou à l'étranger, et de résider où il le souhaite. Nul ne peut être

privé de ce droit sans motif légitime et valable en raison de sa religion, de sa langue, de son origine ethnique, de son appartenance confessionnelle ou d'autres caractéristiques similaires.

Aucune personne ne peut être déchue de sa citoyenneté au motif qu'elle réside à l'étranger.

K - Droit De Vote, D'éligibilité Et De Participation À La Gouvernance

Tout citoyen remplissant les conditions requises a le droit de voter, d'être élu et de participer à la gouvernance.

Tout citoyen âgé de quinze ans révolus et jouissant de ses facultés mentales doit disposer du droit de vote. Toutes les restrictions autres que celles liées à l'âge et à la santé mentale doivent être supprimées.

Le droit de vote doit être reconnu aux personnes condamnées ainsi qu'aux soldats du rang et sous-officiers.

L'âge d'éligibilité doit être abaissé à dix-huit ans.

Les obstacles à l'adhésion aux partis politiques doivent être levés pour les fonctionnaires, à l'exception des membres des forces armées, des forces de sécurité, ainsi que des juges et procureurs.

Les obstacles empêchant les personnes condamnées pour des infractions à caractère politique d'adhérer à des partis politiques et d'être candidates après l'exécution complète de leur peine doivent être supprimés.

La suppression du seuil électoral est une exigence de la justice dans la représentation. L'application du seuil électoral, qui sacrifie la justice représentative au nom de la stabilité gouvernementale, est inacceptable.

L - Droit Au Travail, Au Repos, À L'exercice D'une Profession Et Au Syndicat

Toute personne a le droit de travailler dans des conditions justes et favorables, de choisir librement son emploi et d'être protégée contre le chômage.

Toute personne a le droit au repos, au choix de sa profession, à la création de syndicats ou à l'adhésion au syndicat de son choix, ainsi qu'à un salaire égal pour un travail égal sans discrimination, et à une rémunération juste et équitable lui permettant, ainsi qu'à sa famille, de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Nul ne peut être contraint à exercer un travail qu'il est incapable d'accomplir. Nul ne peut tirer un profit injuste du travail d'autrui.

La nature, le contenu et les horaires de travail doivent être organisés en tenant compte du droit de chaque individu à accomplir ses obligations religieuses, à se développer sur les plans professionnel, politique, social et spirituel, et à participer activement aux programmes de formation prévus à ces fins.

La durée et les conditions de travail des salariés doivent être améliorées ; des sanctions doivent être prévues en cas de non-respect, et les contrôles doivent être renforcés. Il convient d'empêcher les employeurs d'opprimer les travailleurs en usant de la puissance du capital, tout comme d'empêcher les travailleurs de porter préjudice au capital en usant de la force collective sans motif légitime.

Dans le recrutement du personnel des institutions publiques, un système fondé sur la justice doit être mis en place ; le favoritisme doit être empêché, et les critères doivent être la compétence et le mérite.

M - Droit À La Santé, À L'alimentation Et Au Logement

Les services de santé font partie des missions fondamentales de l'État. Les citoyens doivent pouvoir accéder facilement et gratuitement à ces services. Une attention particulière doit être accordée aux régions longtemps négligées ou défavorisées, et les carences en matière de services de santé dans ces régions doivent être comblées d'urgence.

Les personnes nécessitant des soins médicaux continus doivent bénéficier de leur traitement indépendamment du fait qu'elles aient payé ou non des primes d'assurance maladie, ou qu'elles aient des dettes à ce titre.

Une alimentation saine est indispensable à l'existence d'une société en bonne santé. L'État doit exercer un contrôle total sur le marché de la production alimentaire et empêcher la mise sur le marché de produits nuisibles à la santé avant qu'ils n'y parviennent.

En tant qu'exigence de l'État social, l'État est tenu de subvenir aux besoins alimentaires essentiels des citoyens démunis, sans soutien familial, des enfants, des personnes âgées et de toute personne dans le besoin.

Toute personne a le droit d'acquérir un logement lui permettant de se loger dignement. L'État social prend également en charge les besoins de logement des personnes qui ne sont pas en mesure d'y subvenir par leurs propres moyens.

III - STRUCTURE, FINALITÉ ET MISSIONS DE L'ÉTAT

Il est indéniable que les individus vivant sur un même territoire ont besoin d'une structure organisée telle que l'« État » afin que des services essentiels comme la sécurité, la justice, la défense et l'éducation soient assurés de manière régulière. Toutefois, comme on l'a observé tant dans le passé que de nos jours, les structures étatiques, créées pour servir la société et financées par les impôts du peuple, ont fini par oublier leur mission originelle de service public et se considérer comme existant pour elles-mêmes, plaçant ainsi le peuple à leur service. Les populations, incapables de résister à ces structures qu'elles financent, ont été écrasées sous des pressions lourdes et oppressives.

L'une de ces pressions exercées par l'État au nom du principe « pour le peuple malgré le peuple » consiste à imposer une idéologie à la population sous prétexte de savoir ce qui est bon pour elle. Ceux qui ont exprimé une opinion différente en affirmant que l'intérêt général se situait ailleurs que dans cette idéologie imposée ont été qualifiés de traîtres et sévèrement punis.

Afin d'obtenir le soutien d'une partie de la population, les États ont constamment fabriqué des ennemis extérieurs, des peurs imaginaires et des menaces fictives. Ils ont dressé les peuples les uns contre les autres et ont tenté de préserver leur existence en tirant profit de ce climat. Ils ont même, par endroits, exigé d'être perçus comme des entités sacrées. Malheureusement, ce stratagème a fonctionné auprès de certains seg-

ments de la société, conduisant à la sacralisation de l'État en tant que protecteur contre des dangers illusoires.

Nous jugeons cette conception de l'État inacceptable. L'État ne peut imposer aucune idéologie au peuple. Il doit uniquement fournir les services dont la population a besoin et ne pas sortir du cadre de sa raison d'être.

Selon notre conception, l'État est une entité juridique et politique créée par des individus souhaitant vivre ensemble afin de garantir une vie libre et sécurisée, et de favoriser leur développement matériel et spirituel ainsi que celui de la société. Étant une construction humaine, l'État ne possède aucun caractère sacré.

La mission de l'État ne se limite pas à assurer l'ordre public, repousser les agressions extérieures, prévenir les troubles internes, percevoir des impôts ou rendre la justice. Cette conception appartient à des époques révolues. Dans le contexte actuel, les responsabilités de l'État et des gouvernements se sont élargies. L'État doit notamment : maintenir l'ordre par l'intermédiaire des forces de sécurité, prévenir les infractions par des mesures préventives, protéger les droits et libertés des citoyens contre toute atteinte, lutter contre l'ignorance par l'éducation, combattre la pauvreté et la misère, garantir une répartition équitable des richesses et du revenu national, protéger la structure sociale et la famille, prévenir la diffusion de l'immoralité et des mauvaises habitudes, préserver l'environnement, nourrir les affamés, loger les sans-abri, prendre en charge les orphelins, soigner les malades, restituer les droits et biens injustement confisqués, et porter assistance aux victimes de catastrophes naturelles et sociales. En résumé, l'État est responsable du bien-être et du salut de la société.

A - Nouvelle Constitution Et Volonté Nationale

La Constitution de 1982, rédigée par la junte militaire du 12 septembre, est largement incapable de répondre aux besoins de la société. Cette constitution ressemble à une camisole de force imposée à la population par la contrainte des armes. La grande majorité du peuple réclame une constitution entièrement nouvelle.

Une constitution civile, débarrassée de toute tutelle et de toute idéologie, doit être élaborée de toute urgence.

Le préambule de la nouvelle constitution doit être bref et concis. Il doit mettre fortement l'accent sur les droits et libertés humains, sans référence ethnique.

Cette nouvelle constitution ne doit comporter aucune disposition intangible ou irrévocable.

Elle ne doit imposer aucune idéologie. Dans ce cadre, le texte du serment prêté tant par les députés élus que par les fonctionnaires de l'État à tous les niveaux doit être modifié. Nul ne doit prêter serment de fidélité à une idéologie, mais chacun doit jurer d'œuvrer pour le bien de la société.

Lors de l'élaboration de la nouvelle constitution, les besoins de la société, les revendications populaires et les diversités doivent être pris en compte. La constitution doit être fondée sur les principes de justice et d'équité, favoriser la rencontre des différentes composantes de la société sur des valeurs communes et empêcher toute marginalisation ou stigmatisation de citoyens en tant qu'ennemis intérieurs.

Une armée professionnelle doit être instaurée et le service militaire obligatoire supprimé. Durant la période de transition, le droit à l'objection de conscience doit être reconnu comme un

droit humain fondamental pour ceux qui ne souhaitent pas accomplir leur service militaire. L'exercice de ce droit ne doit entraîner aucune privation ultérieure de droits.

Compte tenu du fait que nous n'avons pas le droit de dépenser dès aujourd'hui les ressources des générations futures et que l'endettement et les intérêts atteignent un niveau menaçant l'indépendance et l'intégrité territoriale des États, l'équilibre budgétaire doit être inscrit comme principe constitutionnel, interdisant toute dépense supérieure aux recettes.

La possibilité d'augmenter les taux d'imposition par décision du Conseil des ministres doit être supprimée, et toute augmentation fiscale ne doit être possible que par une décision du Parlement, disposition qui doit être inscrite dans la Constitution.

Dans la partie relative à la définition de la citoyenneté et aux droits et libertés fondamentaux, une disposition doit stipuler que « garantir à toute personne ayant la citoyenneté de la République de Turquie la jouissance égale de ces droits constitue le devoir, l'obligation, la raison d'être et la source de légitimité de l'État ». Une telle formulation mettrait fin aux débats sur la citoyenneté tout en soulignant fortement les droits et libertés.

B - Fonctionnaires Publics Et Regard Porté Sur Le Citoyen

Les fonctionnaires publics sont des agents chargés de fournir des services publics financés par une partie des revenus des citoyens, et dont les salaires sont payés par ces derniers. En d'autres termes, ils ne sont pas des maîtres qui gouvernent les citoyens, mais des serviteurs à leur service.

En contrepartie, la communauté des citoyens ne constitue pas

un troupeau à diriger et à dominer par les fonctionnaires, mais des individus souverains auxquels il convient de rendre service.

C - La Question Kurde

Les Kurdes, l'un des peuples les plus anciens du Moyen-Orient, constituent une population de langue kurde concentrée au cœur de la région appelée Kurdistan, s'étendant des monts Zagros à l'est jusqu'à l'est des monts Taurus à l'ouest, des pentes méridionales des montagnes de la mer Noire au nord jusqu'aux abords nord du golfe Persique au sud, et s'étendant au nord-est vers le Caucase et au sud-ouest jusqu'au nord d'Alep.

Les Kurdes comptent parmi les peuples autochtones de cette région. Avec l'arrivée des Turcs au XI^e siècle, un rapprochement s'est opéré sur la base de l'islam commun, et ils ont combattu ensemble les forces byzantines. Par la suite, ils ont vécu fraternellement sur ces terres pendant des siècles. Cependant, les politiques mises en œuvre ultérieurement, notamment celles de l'Union et Progrès puis celles instaurées après la fondation de la République, ont progressivement brisé cette fraternité.

L'idéologie républicaine s'est essentiellement construite sur deux principes : la laïcité et le turquisme. En raison des réformes et des pratiques liées à la laïcité, les Kurdes ont souffert, tout comme leurs frères musulmans turcs de l'ouest. Toutefois, leurs souffrances ne se sont pas limitées à cela. En tant que Kurdes, ils ont également subi de graves persécutions en raison des politiques de turquification fondées sur l'idéologie du turquisme.

Les révoltes du Cheikh Saïd, de Dersim et d'Ağrı, survenues en réaction aux impositions de la laïcité et du turquisme, ont été réprimées avec une violence extrême et des massacres. Ces événements, ainsi que les massacres de Zilan, ont entraîné la

mort et les blessures de centaines de milliers de personnes, et l'exil forcé de bien d'autres vers l'ouest dans des conditions de grande misère. Les atrocités commises durant cette période ont atteint des proportions inimaginables.

Pour la normalisation et l'instauration de la paix sociale :

L'État doit avant tout présenter des excuses officielles pour les injustices commises jusqu'à présent et verser des indemnisations aux victimes.

Il doit être renoncé à la qualification selon laquelle toute personne liée par la citoyenneté à la République de Turquie serait « turque », et l'existence des Kurdes doit être reconnue constitutionnellement. Les Turcs et les Kurdes doivent être reconnus comme les peuples fondateurs originels du pays.

Le kurde doit être reconnu comme deuxième langue officielle aux côtés du turc, et également comme langue d'enseignement.

Si une demande suffisante existe, la voie doit être ouverte à l'enseignement dans la langue maternelle pour les citoyens dont la langue maternelle est différente.

Les textes tels que le « Serment de l'élève » (Andımız), imprégnés de racisme et imposés aux élèves du primaire, doivent être supprimés. Les inscriptions telles que « Heureux celui qui se dit Turc » figurant en divers lieux doivent être effacées, et les discours racistes du type « Un Turc vaut le monde entier » doivent cesser.

Les noms des écoles, casernes, avenues, rues et autres lieux portant le nom de personnalités historiques ayant pratiqué l'oppression et la discrimination doivent être immédiatement changés.

Le discours exclusif et discriminatoire fondé sur le turquisme, dominant tant la définition de la citoyenneté que l'ensemble de la littérature officielle constitutionnelle et institutionnelle, doit être abandonné.

Les noms originels des localités dont l'appellation a été modifiée doivent être rétablis.

Le système des gardiens de village (koruculuk), qui a engendré des problèmes multidimensionnels dans la région, doit être immédiatement aboli, tout en veillant à ne pas créer de nouvelles injustices.

Le sort des milliers de personnes disparues doit être élucidé. Les enquêtes relatives aux assassinats non élucidés doivent être menées avec sérieux, et les responsables identifiés et sanctionnés.

Les incendies de villages et les déplacements forcés doivent faire l'objet d'une reddition de comptes. Les exactions commises dans la région par des structures telles qu'Ergenekon, le JITEM et autres organisations similaires doivent être examinées de manière approfondie.

Les persécutions infligées à des savants kurdes respectés, au premier rang desquels Cheikh Saïd, doivent être officiellement reconnues, et des excuses doivent être présentées à leurs proches ainsi qu'à l'ensemble du peuple.

Les lieux de sépulture de personnalités telles que Saïd Nursî, Cheikh Saïd et Seyyid Rıza doivent être révélés, et les archives relatives aux Tribunaux d'Indépendance doivent être immédiatement ouvertes.

Les médersas doivent être réhabilitées, rétablies dans leurs fonctions originelles, et les diplômes (ijazat) délivrés par ces

institutions doivent recevoir une reconnaissance officielle.

Afin de permettre à la région, laissée pendant de longues années en situation de retard dans tous les domaines, d'atteindre le niveau de prospérité économique de l'ouest du pays, les investissements nécessaires doivent être réalisés, et une discrimination positive doit être appliquée à cette région.

Lors des procédures d'acquisition de la citoyenneté, les Kurdes ressortissants d'autres pays doivent bénéficier des mêmes facilités et privilèges accordés aux personnes d'origine turque venant de Thrace occidentale et d'autres régions.

Une amnistie politique doit être proclamée afin de permettre le retour à la vie sociale de ceux qui ont été contraints de s'exiler à l'étranger en raison de poursuites ou de condamnations à caractère politique, ainsi que de ceux qui sont détenus pour leurs opinions politiques.

Il doit être mis fin à la gouvernance excessivement centralisée, les administrations locales doivent être renforcées, et l'ensemble des responsables locaux doit être élu par le peuple.

Ces mesures renforceront à nouveau la fraternité entre les deux peuples et créeront une dynamique puissante pour le développement du pays dans tous les domaines. L'histoire démontre clairement que les politiques d'oppression, de négation et d'assimilation exercées par un peuple à l'encontre d'un autre au moyen de la puissance étatique n'ont jamais produit autre chose que la souffrance, le sang et les larmes pour les deux parties. En revanche, les unions volontaires fondées sur l'acceptation mutuelle et le respect de l'existence de chacun ont toujours conduit à la prospérité matérielle et spirituelle.

Nous qui croyons sincèrement à la fraternité de tous les peuples vivant dans ce pays, sommes convaincus que les me-

sures énoncées ci-dessus doivent être mises en œuvre sans délai afin de renforcer cette fraternité et d'assurer le bonheur et la prospérité de ces peuples.

D - Décentralisation Et Renforcement Des Administrations Locales

Depuis la fondation de la République de Turquie, la structure multilingue et multiculturelle du pays, qui constitue pourtant une richesse, a été transformée en source de conflits ethniques et culturels sous l'effet des impositions d'une mentalité uniformisatrice. L'insistance sur un modèle de gouvernance centralisé rigide, issu de cette approche, a engendré de graves problèmes dans le pays.

En raison de sa lourdeur structurelle et des différences existant entre les problèmes, les besoins et les perceptions propres à chaque région, il est difficile pour une administration centralisée de résoudre ces problèmes depuis un centre unique de manière à satisfaire l'ensemble de la population.

Afin d'éliminer les inconvénients de cette conception centralisatrice rigide, les administrations locales, et en particulier les municipalités qui jouent un rôle fonctionnel majeur, doivent être dotées de compétences plus étendues et d'une structure renforcée.

Les administrations locales doivent bénéficier d'une plus grande flexibilité en matière de création de ressources et de génération de revenus.

Dans le but d'assurer la participation des administrations locales aux processus de planification et de décision les concernant, leurs avis doivent être recueillis lors de l'élaboration des décisions prises par l'administration centrale, et elles doivent

se voir reconnaître le droit de saisir la justice contre les réglementations adoptées.

La tutelle de l'administration centrale sur les administrations locales doit être supprimée. À sa place, un mécanisme de coopération mutuelle doit être mis en place, et les mécanismes de contrôle interne des administrations locales doivent être rendus effectifs.

Le contrôle exercé par l'administration centrale sur les municipalités doit être limité, proportionné et ne pas porter atteinte à leur autonomie ; il doit se restreindre au contrôle de conformité à la Constitution et aux lois, sans inclure de contrôle d'opportunité.

L'administration centrale ne doit en aucun cas, même à titre temporaire, mettre fin aux fonctions d'un responsable élu ni le suspendre. De même, la pratique consistant à soumettre les décisions prises par les conseils locaux (conseils municipaux, conseils généraux provinciaux) à l'approbation de l'administration centrale doit être abandonnée.

Par le transfert d'une partie des compétences administratives aux administrations locales, la participation de la population régionale à la gouvernance doit être accrue, et celle-ci doit pouvoir avoir voix au chapitre dans les décisions concernant sa propre région. De cette manière, l'efficacité des services augmentera, le gaspillage sera évité, et la structure autonome qui émergera mettra fin à la tutelle de l'administration centrale.

Parallèlement à la réforme de l'organisation étatique centrale et locale existante, il convient de renoncer à considérer la structure actuelle comme un tabou et de permettre un débat libre et ouvert sur des modèles de gouvernance tels que le système régional, l'autonomie ou le fédéralisme, avec l'examen de leurs

aspects positifs et négatifs. Si la majorité de la société considère que ces modèles sont nécessaires à la paix, à la prospérité et à la sécurité sociale, leur mise en œuvre doit être possible.

E - Minorités Ethniques Et Religieuses, Prévention Du Racisme Et De La Discrimination

Tous sont égaux devant la loi. Aucune personne ou aucun groupe ne peut se voir reconnaître une quelconque supériorité sur d'autres devant la loi.

Aucune discrimination ne peut être pratiquée dans la fourniture des services publics. L'État ne peut discriminer entre ses citoyens pour des raisons d'origine ethnique, de religion, de confession, de langue ou pour toute autre raison similaire.

Toute discrimination dans les domaines administratif, juridique ou économique doit être sanctionnée par des peines dissuasives.

Les croyances des minorités doivent être garanties par la Constitution.

F - Transparence Des Services Publics, Lutte Contre La Corruption Et Les Abus

Par les principes d'ouverture et de transparence, nous entendons que les responsables publics exercent leurs fonctions de gestion de manière ouverte et publique à l'égard de l'ensemble de la population.

La fourniture des services de manière ouverte et transparente est une condition essentielle du droit des citoyens de demander des comptes à leurs dirigeants et d'exercer ce droit correc-

tement et en temps voulu. Par ailleurs, l'accès à une information exacte et en temps utile constitue un droit fondamental du citoyen. Pour ces raisons, les services publics doivent être rendus transparents, leur fonctionnement doit pouvoir être contrôlé par la population, chaque citoyen concerné doit pouvoir obtenir des informations sur le sujet de son choix, et les institutions publiques doivent partager régulièrement ces informations avec le public.

La transparence et l'information correcte des citoyens, qui constituent les moyens les plus efficaces pour garantir la fourniture correcte et ponctuelle des services, prévenir la corruption et les abus, et éviter le gaspillage des ressources, doivent impérativement être assurées.

Il n'est pas possible d'affirmer qu'à ce jour les services publics, tant sur le plan politique que bureaucratique, aient été fournis avec le niveau souhaité d'ouverture et de transparence, ni que la lutte contre la corruption ait été menée de manière suffisante.

Le classement de la Turquie dans les indices de perception de la corruption de l'organisation internationale Transparency International (TI) en constitue une preuve manifeste. Cette situation met en évidence la nécessité d'analyser et d'évaluer de manière approfondie les causes et les conséquences de la corruption dans notre pays, et de développer des méthodes et des solutions efficaces pour la combattre.

Pour lutter contre la corruption et les abus, il est indispensable de construire une société morale ; et pour élever le niveau moral de la société, le système éducatif doit être restructuré sur une base éthique.

G - Histoire Et Culture

Si l'on compare la société à un arbre, l'histoire en constitue les racines. Il est impossible pour un arbre dont les racines ont été coupées ou séparées de survivre et de rester debout. Il convient d'abandonner l'imposition d'une histoire officielle idéologique qui a conduit la société à être coupée de ses racines historiques. L'histoire doit être réécrite de manière réaliste, objective et exhaustive, figurer dans les manuels scolaires dans sa forme authentique, et la mémoire collective doit être façonnée en conséquence.

La culture islamique est une culture dans laquelle la raison s'unit à la transmission, la morale à l'art, et la science à la recherche et à la pratique. Elle est la synthèse des expériences, des accumulations historiques et des activités d'une communauté. Elle résulte de la somme de conditions spirituelles diverses, de trésors historiques et d'espérances futures. Le secret de la pérennité et du fondement existentiel de la meilleure communauté issue de l'humanité et de la communauté de civilisation réside dans cette culture.

Le patrimoine culturel, qui constitue le dénominateur commun de toutes les classes et de tous les groupes sociaux composant la société, doit être protégé et transmis aux générations futures.

Il convient de prévenir l'aliénation et la dégénérescence de la jeunesse par rapport à sa propre culture, et de développer des politiques visant à faire aimer, adopter et transmettre les valeurs spirituelles aux générations futures.

Sous couvert de tourisme ou de culture populaire, les médersas historiques, les églises et les lieux de culte faisant partie de notre patrimoine culturel doivent être préservés de leur trans-

formation en lieux d'activités immorales incompatibles avec leur mission et leur caractère sacré.

H - Protection De L'environnement Et De La Nature

L'univers a été créé selon une mesure et un ordre précis. Tous les êtres, vivants ou inanimés, remplissent des fonctions complémentaires et régulatrices les uns par rapport aux autres.

La continuité de la vie humaine n'est possible que grâce à l'équilibre de la nature. Les pratiques humaines de consommation et de destruction démesurées ont atteint un niveau qui menace l'existence des autres êtres vivants.

L'humanité n'a pas hérité de l'équilibre naturel viable de ses ancêtres, mais l'a reçu en dépôt des générations futures. Les dommages causés à l'environnement par les déchets chimiques et biologiques issus de l'industrialisation doivent être empêchés, et l'équilibre de la nature ainsi que l'environnement doivent être protégés par la sensibilisation et des sanctions sévères.

Les États doivent renoncer à la course aux armements et développer une coopération efficace avec les institutions et organisations internationales en vue de l'interdiction des armes chimiques.

IV - ÉCONOMIE

INTRODUCTION

Le capitalisme est le produit d'une culture cruelle et sauvage qui idolâtre l'intérêt et divinise l'intérêt personnel. Aujourd'hui, le système économique capitaliste appliqué dans de nombreux pays du monde et dans notre pays a condamné une partie de l'humanité à la pauvreté et même à la faim.

Même aux États-Unis, la plus grande économie du monde, le fait que des millions de personnes dorment dans les rues montre que ce système n'est ni humain ni durable.

D'un côté, des gens luttent contre la faim ; de l'autre, des individus cupides consomment rapidement les ressources souterraines et de surface du monde, provoquant la disparition de nombreuses espèces vivantes, la destruction de la nature et la pollution de l'atmosphère et de l'environnement.

Nous rejetons une conception économique centrée sur autre chose que l'homme/l'humanité, qui s'éloigne de l'objectif de diffuser le bien-être dans la société et qui se concentre uniquement sur la croissance économique du pays. Même si le PIB par habitant atteignait cent fois son niveau actuel, si le nombre de pauvres et d'affamés dans la société ne diminue pas, cette croissance économique n'aurait aucun sens pour eux. L'essentiel est d'éliminer l'injustice dans la répartition des revenus et de diffuser le bien-être à la base. Sinon, l'augmentation du niveau de prospérité économique de certains groupes reviendrait à fermer les yeux sur le fait que les pauvres se voient confisquer leurs droits et leur part dans la nature et les ressources du pays.

Une politique économique centrée sur l'homme, visant à améliorer le bien-être, éloignée des excès des visions capitalistes et socialistes, et qui ne blesse ni la conscience ni le sens de la justice, doit être appliquée.

Si l'objectif fondamental de la politique économique est l'homme, alors le but de la croissance économique doit être d'augmenter l'emploi et de réduire le chômage au minimum. Pour que la croissance et l'emploi soient durables, il est nécessaire de mettre en œuvre des politiques durables à ce sujet. Les politiques d'exportation et d'incitation doivent également avoir pour premier objectif l'augmentation de l'emploi. Les entreprises soutenues par des incitations doivent d'abord favoriser l'emploi dans les régions où le chômage est élevé. Un soutien supplémentaire et des incitations doivent être accordés aux secteurs à forte intensité de main-d'œuvre.

La production de produits, biens et services stratégiquement importants doit également être encouragée. Des mesures doivent être prises pour posséder la capacité de produire, avec des moyens locaux, les biens nécessaires à tous les aspects de la vie. Le pays doit se libérer de la dépendance extérieure, tant pour les produits industriels que pour les produits agricoles.

Un des objectifs fondamentaux de la politique économique doit également être de réduire le nombre de personnes au chômage et sans qualification. Par conséquent, les cours de formation professionnelle doivent être généralisés et il faut particulièrement permettre aux chômeurs non qualifiés d'acquérir un métier ou un artisanat.

Les chômeurs possédant un métier ou un artisanat doivent se voir faciliter l'accès aux outils, équipements et ateliers nécessaires pour l'exercer.

Nous croyons que si quelqu'un manque de pain quelque part dans le monde, il existe forcément ailleurs des personnes qui consomment ou stockent plus que nécessaire. En effet, les richesses de la Terre suffisent non seulement aux hommes mais à tous les êtres vivants. Contrairement à ce que la théorie économique capitaliste considère comme vérité absolue, « les besoins sont illimités et les ressources limitées », ce ne sont pas les besoins qui sont illimités, mais peut-être les ambitions des capitalistes.

Selon la vision capitaliste du monde, la mesure de la liberté et du bonheur est la consommation. L'objectif qu'ils cherchent à atteindre, à travers l'idée quasi gravée dans les esprits « Si tu peux consommer tout ce que tu veux, tu es libre. Plus tu peux consommer, plus tu es heureux », est de transformer les sociétés en sociétés de consommation, et d'encourager davantage la consommation pour gagner plus. Cependant, celui qui ne sait pas se contenter de peu ne peut pas être heureux avec beaucoup.

Le principal critère pour juger si les politiques économiques sont centrées sur l'homme est la manière dont les valeurs produites sont réparties. Le système capitaliste, qui donne la plus grande part au capital, et le système socialiste, qui privilégie le travail avant tout, sont tous deux extrêmes. Le système communiste, qui considère le besoin comme seul critère de répartition, n'est pas compatible avec la nature et la réalité de la vie.

Pour assurer l'indépendance économique du pays, éradiquer la pauvreté et la privation à la racine, et satisfaire les besoins de l'homme tout en préservant sa liberté, il est nécessaire d'abandonner les systèmes économiques contraires à la nature et aux valeurs humaines. La pensée, la philosophie et le système communistes contraires à ces valeurs ont fait faillite. Le système capitaliste fera également faillite dans un avenir

proche. Par conséquent, ces systèmes, qui ne procurent ni paix ni prospérité à l'humanité, doivent être fondamentalement modifiés et remplacés par le système économique islamique.

La valeur du travail doit être reconnue et son équivalent payé intégralement avant que le travail ne se dessèche. Tout en donnant au travail sa juste valeur, il ne faut pas s'opposer au capital, et les nécessiteux sans capital ni travail ne doivent pas être laissés à la faim et à la misère. Le capital ne doit pas rester une richesse circulant uniquement parmi les riches ; la voie du milieu est nécessaire.

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Le système économique basé sur l'intérêt doit être entièrement supprimé.

Il ne doit pas y avoir de logique basée sur l'intérêt, que ce soit dans les dettes publiques, bancaires ou entre particuliers.

L'État ne doit pas prélever d'impôts sur le salaire minimum, et les biens de première nécessité doivent également être exonérés d'impôt. La définition du salaire minimum dans le Règlement sur le salaire minimum n° 25540, qui stipule que le salaire minimum est « le salaire payé aux travailleurs pour une journée de travail normale et suffisant pour couvrir au minimum les besoins essentiels du travailleur tels que nourriture, logement, habillement, santé, transport et culture selon les prix du jour », doit être modifiée pour inclure la famille du travailleur.

L'éducation et la santé doivent être gratuites pour tous, et l'État doit pourvoir aux besoins essentiels en logement et alimentation des pauvres incapables de les satisfaire. Le mariage est également un besoin essentiel pour ceux ayant atteint l'âge

matrimonial. Par conséquent, les obstacles financiers empêchant le mariage doivent être levés.

Pour les personnes pauvres appartenant à la tranche de revenu la plus basse, l'eau, l'électricité et le gaz doivent être gratuits selon un quota par personne déterminé par la loi.

Comme le principe « L'homme a droit au fruit de son travail » l'indique, la principale source de revenu est le travail. À ce titre, il n'y a pas de distinction entre les hommes et les femmes en matière de droit au travail. Cependant, compte tenu des positions et des caractéristiques physiologiques des hommes et des femmes dans la famille et dans la société, il convient de leur attribuer des emplois appropriés à leurs conditions et caractéristiques. En outre, nous croyons que l'homme doit assumer la charge de subvenir aux besoins familiaux et que la priorité naturelle de la femme dans le travail doit être la maison.

A - Lutte Contre La Pauvreté - Répartition Des Revenus

L'un des objectifs fondamentaux de l'État social est de sauver la société et les individus de la pauvreté et de créer des conditions et un environnement où l'homme, la plus noble des créatures, peut vivre dignement. L'objectif principal de la lutte contre la pauvreté est d'amener chacun à un niveau de revenu suffisant pour satisfaire les besoins minimaux nécessaires à une vie humaine.

L'injustice dans la répartition des revenus peut provoquer des explosions sociales. Cependant, dans notre pays, la solidarité familiale, la zakât, l'aumône, les dons et les fondations religieuses, ainsi que les activités de soutien des associations établies, empêchent une telle explosion sociale.

Environ la moitié des revenus du pays est perçue par les 20 % de la population appartenant au groupe de revenus le plus élevé. Ce groupe reçoit toujours la part la plus élevée. Les 80 % restants se partagent l'autre moitié des revenus.

Les 20 % les plus bas vivent dans la faim, et les 20 % suivants dans la pauvreté. En tenant compte du fait que les personnes dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté et de faim sont concentrées dans certaines régions, les dimensions de l'injustice s'accroissent.

Cette distorsion doit être corrigée au plus vite. Pour cela, la Turquie doit absolument modifier ses stratégies de développement et d'industrialisation. L'écart entre les groupes de revenus les plus bas et les plus élevés doit être réduit à un niveau raisonnable.

B - Régions Économiquement Arriérées

Le développement économique et social des régions de l'Est, du Sud-Est, de la mer Noire orientale et de l'Anatolie centrale a été négligé tout au long de l'histoire de la République, et leurs ressources économiques ont été gaspillées. Cela a conduit à l'aggravation des problèmes économiques et sociaux dans ces régions.

Malgré toutes les lois incitatives, il est clair que des investissements suffisants n'ont pas été réalisés, notamment dans les régions de l'Est et du Sud-Est, et que le taux de chômage y est beaucoup plus élevé que la moyenne nationale. Les dirigeants du pays justifient cela par des problèmes de sécurité et des violences, cherchant ainsi à se dédouaner de leurs responsabilités. Il est vrai que le capital fuit les régions risquées et instables où la sécurité est insuffisante. Cependant, ceux qui sont chargés d'assurer la sécurité devraient considérer les la-

cunes en matière de sécurité comme leurs propres fautes et non comme un prétexte pour justifier le chômage et le retard économique ; autrement, ce n'est que de la rhétorique.

L'État et ses dirigeants ont avant tout la responsabilité d'assurer la sécurité de leurs citoyens et ensuite de leur fournir emploi et moyens de subsistance.

Des plans de développement régionaux spéciaux doivent être appliqués dans les régions en retard, notamment dans l'Est et le Sud-Est. L'État doit réaliser des investissements dans les zones où le secteur privé n'intervient pas, afin de créer des emplois. Ces régions disposent de vastes possibilités agricoles et d'élevage. Le pétrole n'est extrait que dans ces régions.

Des usines industrielles basées sur l'agriculture, l'industrie pétrochimique et les installations viande-poisson doivent être créées par l'État pour promouvoir l'industrialisation et le développement régional. La culture sous serre doit être soutenue, et des services de conseil et de financement doivent être fournis pour les projets et investissements.

Les projets GAP et DAP, qui sont devenus une histoire interminable, doivent être achevés rapidement et considérés comme un plan d'action urgent.

La production de poissons dans les lacs artificiels des barrages sur le Tigre et l'Euphrate doit être encouragée.

Les régions de l'Est et du Sud-Est ont un vaste potentiel de commerce frontalier, mais ce potentiel a été bloqué. Des zones de commerce libre doivent être créées à la frontière avec l'Irak, l'Iran et la Syrie ; de nouveaux postes-frontières doivent être ouverts et un passage sans passeport doit être autorisé vers ces pays voisins, comme pour Chypre et la Géorgie.

C - Balance Export-Import - Coûts De Production

L'énergie est l'un des intrants les plus importants dans l'industrie. La réduction des coûts énergétiques réduit également le coût de production industrielle, permettant de produire plus et de meilleure qualité à moindre coût. Ainsi, la compétitivité du produit local sur le marché extérieur augmente, ce qui accroît les exportations, améliore la balance commerciale et réduit le chômage. Il est donc nécessaire de réduire les coûts énergétiques et la dépendance extérieure au minimum.

D - Coûts Énergétiques - Énergie Nucléaire

De nouvelles centrales hydroélectriques doivent être construites, et des centrales nucléaires établies.

Des projets doivent être développés pour maximiser l'utilisation de l'énergie éolienne et solaire.

Les infrastructures doivent être mises au niveau des normes internationales pour éviter les pertes et le gaspillage d'énergie.

Les recherches pétrolières et gazières doivent être intensifiées et davantage de ressources allouées. Les réserves de pétrole découvertes doivent être exploitées.

E - Agriculture Et Élevage

L'agriculture a une importance stratégique pour l'autosuffisance d'une nation. Il est vital d'empêcher la dépendance extérieure pour les produits agricoles. Les agriculteurs doivent être protégés et valorisés comme des trésors.

Les machines et équipements utilisés dans la production agri-

cole doivent être entièrement produits localement afin de réduire les coûts et d'étendre leur utilisation.

Les installations d'irrigation inachevées doivent être rapidement terminées, la superficie des terres irrigables augmentée, et les sols irrigués dès que possible. Les agriculteurs doivent être informés pour pratiquer une irrigation consciente afin d'éviter l'appauvrissement des sols dû à l'irrigation excessive par submersion.

Pour augmenter et améliorer la qualité de la production agricole, chaque village doit disposer d'un ingénieur agronome, ou d'un vétérinaire si l'on s'occupe d'élevage.

Pour éviter que la récolte des agriculteurs ne reste invendue ou soit vendue à un prix inférieur au coût, l'industrie agricole doit être encouragée, et les initiatives visant à transformer les excédents alimentaires en exportations soutenues.

Les terres fertiles sont gaspillées par des utilisations non agricoles. L'utilisation des terres agricoles à des fins non agricoles, comme l'urbanisation et l'industrialisation, doit être empêchée.

Le développement de l'élevage doit être soutenu, et les établissements viande-poisson ainsi que l'industrie du lait et de l'alimentation animale doivent être opérationnels dans toutes les régions.

Les producteurs agricoles et d'élevage doivent être encouragés à se regrouper en coopératives et à acheminer leur production directement aux consommateurs sans intermédiaires.

Pour accroître la production et éviter la dépendance extérieure en matière de semences, l'amélioration des semences doit être prioritaire, avec les réglementations légales nécessaires et le soutien aux acteurs du secteur.

L'élevage doit recevoir une attention particulière, et les producteurs doivent bénéficier de tout type de soutien pour accroître et commercialiser la production de produits aquatiques provenant des mers et des eaux intérieures.

Des projets spécifiques doivent être préparés pour développer l'élevage dans l'Anatolie orientale, l'agriculture dans l'Anatolie du Sud-Est, la sylviculture et la pêche dans la région de la mer Noire ; la pêche en haute mer et les fermes piscicoles dans les lacs artificiels doivent être encouragées.

F - Retour À La Vie Rurale Et Développement Des Villages

Le retour dans les villages abandonnés ou vidés et leur participation à la production doit être favorisé par l'augmentation des incitations existantes. Les familles paysannes sans terres ou possédant peu de terres doivent bénéficier d'une réforme agraire complète, leur permettant d'accéder à la terre.

Des analyses des sols doivent être effectuées dans tout le pays afin de déterminer quelles cultures sont les plus adaptées à chaque parcelle, et les agriculteurs doivent être informés et encouragés à produire en conséquence.

G - Exploitation Des Terres Du Trésor

Les terres agricoles appartenant au trésor, dont la propriété reste à l'État, doivent être accordées gratuitement aux paysans sans terre sous forme de droits d'usage, tant qu'ils les cultivent eux-mêmes.

Les terres minées des régions frontalières doivent être déminées et, de la même manière, leurs droits d'usage doivent être accordés aux paysans sans terre.

H - Prévention Du Gaspillage Et De La Corruption, Utilisation Efficace Des Ressources

Le gaspillage est une maladie économique. Il provoque la perte des richesses et doit être évité. Le gaspillage des ressources publiques est particulièrement préoccupant.

La principale cause du gaspillage des ressources publiques est la corruption. Ses causes sont multiples, mais la plus importante est le manque de moralité et de spiritualité.

La mesure la plus efficace pour prévenir la corruption et les pots-de-vin est d'inculquer dès l'école primaire à nos enfants nos valeurs morales et religieuses afin de les protéger contre ces gains illégitimes.

Pour sensibiliser les enfants, le programme éducatif doit être adapté. Les médias, en particulier la télévision, doivent être utilisés pour informer la société, et les organisations de la société civile doivent être encouragées et soutenues dans ce domaine.

Des contrôles efficaces doivent être mis en place pour éliminer la corruption et les pots-de-vin, et la transparence dans les dépenses publiques doit être assurée. La législation sur les appels d'offres doit être adaptée.

Une manière efficace de lutter contre la corruption et les pots-de-vin est de porter les salaires des fonctionnaires à un niveau suffisant pour qu'ils n'aient pas besoin d'autres sources de revenus.

La véracité des déclarations de patrimoine des fonctionnaires doit être contrôlée et l'origine des augmentations inhabituelles doit être examinée. Les informations concernant les pots-de-vin et la corruption doivent être prises au sérieux et investiguées rigoureusement par les autorités judiciaires.

I - Déficit Budgétaire Et Endettement Public

Une part importante des ressources publiques est utilisée pour payer les intérêts de la dette intérieure et extérieure. Cette situation doit être corrigée. Le système de financement public doit être mis en place pour éliminer le besoin d'endettement et, par conséquent, le fardeau des intérêts.

Dans les budgets, les recettes et les dépenses doivent être équilibrées, et l'endettement, qui hypothèque la vie des générations futures, doit cesser.

Si les recettes sont inférieures aux prévisions, les dépenses doivent être réduites en priorité, et toute charge supplémentaire pour les citoyens ne doit être appliquée que par loi.

J - Justice Fiscale

Dans un système fiscal équitable, la charge fiscale imposée au citoyen doit être proportionnelle à sa richesse et à son revenu. En outre, les politiques fiscales mises en œuvre doivent avoir un effet réduisant les inégalités de revenu. En Turquie, le système fiscal semble prélever moins d'impôts aux faibles revenus et plus aux hauts revenus. Cependant, en réalité, c'est le contraire : ce sont les ménages à faibles revenus qui paient la plus forte proportion d'impôts.

La part des impôts indirects sur les biens de consommation et les services, ainsi que les impôts prélevés à la source sur les salaires et traitements, dans le total des recettes fiscales est très élevée. Cette disproportion défavorable aux citoyens à faibles revenus, qui doivent dépenser l'intégralité de leurs revenus pour survivre et qui paient donc des impôts à la fois en gagnant et en dépensant, doit absolument être corrigée.

Pour ce faire :

- Le salaire minimum doit être entièrement exempté d'impôts. Pour les revenus supérieurs au salaire minimum, les dépenses liées aux besoins essentiels — nourriture, vêtements, logement, santé, éducation et transport — doivent être déduites avant que le montant restant ne soit imposé.
- Les taux d'imposition sur les dépenses de communication et de culture doivent être ramenés à un niveau raisonnable.
- Aucun impôt foncier ne doit être prélevé sur le logement principal d'une personne.
- La législation fiscale doit être réorganisée et simplifiée, et les taux d'imposition abaissés pour élargir l'assiette fiscale.
- Les exemptions fiscales accordées à ceux qui gagnent de l'argent sans participer à une activité productive et sans prendre de risques doivent être supprimées, et les taux d'imposition existants doivent être augmentés.

K - Développement, Réhabilitation Et Gestion Des Forêts

Les mesures existantes pour la protection des forêts doivent être renforcées, et les populations rurales vivant à proximité doivent se voir confier un rôle actif et des responsabilités dans leur préservation. Le nombre d'avions de lutte contre les incendies et de machines pour l'intervention rapide contre les feux de forêt doit être augmenté.

Pour augmenter les surfaces forestières, les terres impropres à l'agriculture doivent être reboisées. Les essences d'arbres doivent être choisies en tenant compte des besoins de l'industrie forestière. La sylviculture privée doit être encouragée.

Dès l'école primaire, les enfants doivent être sensibilisés à l'importance des forêts et à l'amour des arbres.

Pour la gestion des forêts et la valorisation de leurs produits, la priorité doit être donnée aux populations rurales, en collaboration avec le secteur privé.

L - Commerce Frontalier

Des zones de libre-échange doivent être créées dans les régions frontalières pour accroître le commerce avec les pays voisins. La production des biens les plus exportés doit être encouragée à proximité des zones frontalières.

Pour développer le commerce frontalier, des infrastructures permettant de voyager sans passeport vers les pays voisins doivent être mises en place.

Pour rendre les échanges plus sûrs et moins coûteux, des projets communs pour les transports maritimes et ferroviaires avec les pays voisins doivent être développés. Ces projets doivent être achevés rapidement et mis en service, et la qualité des routes existantes doit être améliorée.

V - POLITIQUE ÉTRANGÈRE

Les puissances dominantes dans la politique mondiale, avec une politique étrangère basée sur leurs intérêts et un esprit colonial, noient le monde, et en particulier les peuples opprimés et musulmans, dans des mers de sang et de larmes sous prétexte d'« apporter la démocratie et la liberté ».

Les protestations des peuples exploités et les actions contraires aux intérêts des impérialistes sont aujourd'hui neutralisées par des instruments tels que le Conseil de sécurité des Nations unies et l'OTAN, transformés en moyens de guerre et de menace.

La politique intéressée, qui consiste à soutenir les puissants ou ceux qui servent nos intérêts, est le principe de nombreuses politiques étrangères actuelles, et empêche le monde de se libérer des conflits et des oppressions. Notre principe fondamental est d'adopter une politique étrangère qui se place du côté de la justice, et non de l'intérêt : soutenir le juste plutôt que l'utile.

Même en termes d'intérêts, nous croyons que l'oppression et l'exploitation ne profitent à personne et à aucun État. L'injustice ne peut durer éternellement. Si le sang et les larmes ne cessent pas, la sécurité et le bien-être des populations apparemment prospères dans leurs pays ne seront pas garantis.

La pauvreté résultant de l'oppression et de l'exploitation provoque l'émigration massive des populations opprimées, entraînant de graves problèmes de réfugiés. Certains migrants,

voyageant dans des conditions dangereuses, se noient lorsque leurs embarcations surchargées coulent, meurent de faim et de soif au milieu de la mer, ou périssent dans des bâtiments verrouillés pour échapper aux autorités. Même loin de leur patrie et de leurs proches, et obligés de vivre parmi des sociétés étrangères à leur langue et culture, ces réfugiés ne trouvent ni bonheur ni ne l'apportent aux communautés qui les accueillent.

Chercher à accumuler le pouvoir et devenir un acteur international influent est légitime si l'objectif est d'éliminer l'oppression et l'exploitation. Il n'est ni légitime ni humain de chercher à remplacer les puissances impérialistes pour exploiter les pays faibles ou retardés.

Aucune coopération ne doit être établie avec les puissances impérialistes pour faciliter leurs injustices. Une politique étrangère doit viser à prévenir les guerres et à établir un monde exempt d'armes de destruction massive, ce qui est conforme à notre foi et notre vision du monde.

Notre politique étrangère repose sur des bases humaines telles que la justice, l'équité, la fraternité et la solidarité.

Se cacher derrière des expressions vagues comme « intérêt national » pour fermer les yeux sur l'oppression ou y participer n'est pas digne d'un État membre honorable de la communauté internationale. Il faut être du côté du juste et de l'opprimé, peu importe d'où vient l'injustice.

Le principal obstacle à la paix et à la sécurité dans le monde, et en particulier dans le monde islamique, est l'oppression continue des Palestiniens par le sionisme. Tant que les attaques injustes et illégales contre le peuple palestinien se poursuivent, un véritable état de paix est impossible.

Le régime sioniste occupant doit se retirer de toutes les terres occupées et permettre la création d'un État palestinien indépendant.

Même l'ONU, que nous critiquons pour son injustice, continue des pratiques contraires au droit international — embargo, blocus maritime, nouvelles colonies — malgré les objections de la communauté internationale, sans sanctions effectives. Ces objections doivent être exprimées avec force et détermination, et les actions inhumaines du régime sioniste doivent être sanctionnées sévèrement.

Si des politiques pour stopper l'oppression ne sont pas mises en place, les conséquences dépasseront la Palestine et affecteront l'humanité entière. Tous les liens avec Israël doivent être rompus et il ne doit plus être reconnu en tant qu'État.

Comme les Kurdes musulmans, artificiellement divisés et séparés par des barrières et des mines, doivent être considérés comme un peuple uni et proche, et toutes les frontières artificielles doivent être levées pour rétablir la solidarité économique, culturelle, sociale et politique ainsi que les liens familiaux. La division et l'aliénation des Kurdes musulmans frères constituent une grande injustice.

Les lieux saints de l'Islam, les HARAMEYN (La Mecque et Médine), doivent être dotés d'une administration autonome ou entièrement indépendante, gérée par un conseil composé de musulmans du monde entier. Toute attaque contre ces lieux doit être considérée comme une attaque contre l'ensemble de la communauté islamique, et une ligne de défense commune doit être établie.

La structure actuelle de l'ONU et du Conseil de sécurité n'est pas capable de servir la paix mondiale et la justice. Trois des

cinq membres permanents, disposant du droit de veto, appartiennent au bloc chrétien occidental, les deux autres à l'ancien bloc socialiste. L'absence de représentation de l'Afrique, de l'Amérique du Sud et du monde islamique rend ce système injuste. Les décisions prises dans ce cadre érodent le sentiment de justice.

Pour diffuser la paix et la prospérité dans le monde, il est nécessaire de réformer cette structure : suppression complète des sièges permanents, conseil de quinze membres élus pour des mandats limités, représentation proportionnelle à la population et à la religion de chaque continent, pas de droit de veto, décisions prises à la majorité.

Des organisations internationales comme le FMI, la Banque mondiale et l'OMC sont des instruments utilisés par l'impérialisme sioniste pour exploiter d'autres pays.

Ainsi, le FMI endette continuellement les pays pour les rendre dépendants, pouvant provoquer des crises économiques et des émeutes sociales. Il faut éviter à tout prix de s'endetter auprès du FMI ou de suivre ses programmes. L'indépendance économique est une condition préalable à l'indépendance politique.

Depuis sa création en 1949 à 12 membres, l'OTAN a étendu ses activités au-delà de la défense après la chute de l'URSS en 1991. Les projets américains visant un «nouvel ordre mondial» ont confié de nombreuses responsabilités à l'OTAN.

Les puissances coloniales tentent d'associer Islam et terrorisme pour justifier des interventions militaires. L'OTAN, dirigée par les États-Unis, cherche à empêcher l'unité politique, économique et militaire des pays islamiques. Elle attise les conflits sectaires et géographiques et qualifie les opposants de « terroristes » pour justifier les interventions.

Les objectifs incluent empêcher qu'un État du Moyen-Orient ou du monde islamique devienne plus fort qu'Israël et contrôler les ressources de ces pays, qui possèdent plus de 70 % des réserves énergétiques.

Les puissances impérialistes cachent leurs véritables intentions derrière les masques des droits de l'homme, de la démocratie et de la lutte contre le terrorisme.

Bien que le projet de «Dialogue des civilisations» semble attribuer de nouvelles missions à l'OTAN, en réalité, les États-Unis y suivent la logique du «Choc des civilisations» et ciblent les pays islamiques sous divers prétextes. Il est honteux qu'un pays islamique comme la Turquie approuve ou participe activement à ces opérations. Si elle ne peut empêcher ces injustices, elle ne doit pas y participer.

La poursuite du processus d'adhésion à l'Union européenne ne présente actuellement aucun avantage, notamment en raison de la crise économique de l'UE et du refus annoncé de ses deux principaux pays membres. Les relations avec l'Europe et les organisations internationales peuvent être développées sur la base de l'équité et des intérêts mutuels.

Nous accordons une importance particulière aux relations avec les pays islamiques. Au lieu de l'UE de 400 millions de personnes, il faut se tourner vers le monde islamique de 1,5 milliard, établir une union à long terme avec commerce commun, monnaie commune et suppression des frontières.

La coopération avec les pays musulmans, liée à notre foi, doit être renforcée. Pour cela, l'Organisation de la coopération islamique doit créer ou étendre une structure politique forte incluant une force militaire. Cette union doit résoudre les problèmes régionaux et mettre fin aux dictatures oppressives, aux

tensions sectaires et ethniques par une intervention juste et efficace.

Ainsi, l'ingérence extérieure dans les affaires internes du monde islamique sera empêchée.

Des fonds doivent être créés pour le développement des pays souffrant de famine, et la participation des États membres proportionnelle à leurs revenus doit être obligatoire.

Le principe « Vivez en paix avec vos voisins » exige une attitude juste et équitable envers tous les voisins, sans distinction de religion ou de race. Les relations économiques, sociales et culturelles existantes avec les pays voisins doivent être développées et protégées selon les principes de réciprocité et de bon voisinage.

Les victimes de frontières artificielles séparant les familles doivent être assistées, et les droits familiaux rétablis.

Tous les obstacles au commerce bilatéral doivent être éliminés.

VI - POLITIQUES SOCIALES

A - Éducation

L'éducation est l'activité visant à développer et à former les capacités innées de l'homme ; elle le met dans une position lui permettant d'accomplir correctement ses devoirs religieux et mondains.

Le but fondamental de l'éducation est : développer le corps et l'esprit, renforcer la volonté, inculquer la morale à l'âme et au corps, former des personnes de bonne moralité, bonnes et mûres, et préparer la nouvelle génération à la vie et à l'avenir.

Comme autrefois, aujourd'hui encore, il y a besoin d'une génération bien formée qui prenne la connaissance et la foi comme guide, qui intègre pleinement l'Islam et la joie de vivre avec l'amour de Dieu, qui participe activement et positivement à la vie sociale et en soit le moteur. Sans aucun doute, ce besoin ne peut être satisfait que par une éducation idéale qui combine savoir et sagesse, rendant l'homme actif et productif.

L'élément le plus important de l'éducation est la connaissance correcte. Le plus grand obstacle à une éducation idéale est la corruption du savoir. La source principale de cette corruption est que le savoir, qui devrait servir de base aux valeurs sociales, est devenu un instrument pour des intérêts mondains et des objectifs idéologiques.

Le système éducatif doit être organisé conformément aux valeurs islamiques et aux expériences historiques reconnues des musulmans pour comprendre le présent et l'avenir ; il doit être

abordé avec une approche qui ne se limite pas à transmettre des connaissances par cœur, mais qui forme, éduque et inculque la discipline humaine.

Le système éducatif doit être réexaminé depuis le mot « éducation » jusqu'à ses termes, sources de connaissance, définitions et exemples, et toutes les valeurs islamiques perdues depuis l'adoption du système éducatif français en 1867 doivent être réintégrées dans le système éducatif. Cela ne signifie pas un retour en arrière dans l'espace ou les outils, mais se libérer de l'imitation de l'Occident dans tous les aspects et réorganiser l'éducation conformément aux exigences de l'époque. L'objectif est de revenir à MAARİFE.

La science, qui dans l'Occident s'est transformée en produits pratiques et s'est détournée de son objectif de servir l'humanité, est en réalité l'expérience commune de l'humanité. Dans cette expérience commune, la plus grande part revient sans aucun doute aux adeptes du tawhid. Le « progrès scientifique » ne peut être nié. Cependant, définir les « vérités scientifiques » comme « vérité absolue » revient à adorer les productions humaines et les œuvres de l'homme. Cette définition est inacceptable. La science n'est pas une vérité absolue; elle est un ensemble d'expériences comportant en soi la possibilité d'erreur.

Tout progrès dans tous les domaines dépend du potentiel humain bien formé. Bien que l'éducation vise le développement maximal et le bien-être de l'individu et de la société, dans notre pays, cet objectif n'a pas été atteint au niveau souhaité. La raison en est que l'éducation est influencée par les interventions politiques et idéologiques. Les institutions éducatives sont devenues des instruments d'imposition d'un certain mode de vie, la qualité a diminué, l'égalité des chances a été supprimée, et les environnements éducatifs sont devenus des lieux éloignés des valeurs et de la spiritualité de l'individu.

Ces pratiques ont privé de nombreuses personnes de leur droit à l'éducation. En raison de ces pratiques incompatibles avec la nature de notre peuple, des millions de filles ont été privées d'éducation pendant des années. Le système éducatif imposé a produit des générations en conflit avec les valeurs de la société dans laquelle elles vivent. En conséquence, l'évolution sociale, la paix et la sécurité n'ont pas pu être assurées. Le programme d'éducation et d'enseignement doit être débarrassé des éléments idéologiques.

Nous attachons de l'importance à ce que nos citoyens soient formés non seulement avec des connaissances et des compétences, mais aussi avec une morale et une discipline élevées. Dans ce contexte, l'éducation, l'enseignement et l'élément disciplinaire que nous considérons comme la question la plus importante dans le cadre de nos valeurs, ne peuvent être protégés et renforcés qu'avec des individus hautement qualifiés à une époque où les droits de l'homme et les libertés sont valorisés, la concurrence internationale s'accélère et les changements sont vertigineux.

Le développement et le bien-être des générations futures dépendent du processus et du niveau de l'éducation appliquée. Le succès du pays dans tous les domaines est le résultat du succès des individus bien formés. Par conséquent, la plus grande part du budget doit être allouée à l'éducation.

La qualité des écoles publiques doit être améliorée, leurs capacités technologiques développées et le programme réexaminé. L'éducation doit être développée et renforcée non seulement pour les élèves mais aussi pour les éducateurs. Les écoles formant des enseignants doivent être restructurées selon cette approche afin de former des enseignants attachés à la morale et aux valeurs sociales.

La formation professionnelle doit être restructurée pour contri-

buer à l'économie nationale et répondre au besoin d'employés qualifiés. Après le premier cycle de l'enseignement primaire, les élèves doivent être orientés vers le choix d'une profession. Les établissements d'enseignement doivent renforcer la coopération avec l'industrie, devenir des institutions techniquement bien équipées et produire de la technologie. Notre objectif est de développer un système d'enseignement professionnel approprié, dynamique et productif dans les domaines dont le pays a besoin.

Nos universités doivent collaborer avec le monde des affaires, les chambres de commerce et d'industrie, les organisations professionnelles et les organisations de la société civile pour déterminer les besoins du secteur économique et former des professionnels en conséquence.

Dans un monde globalisé devenu presque un petit village, l'importance de connaître une langue étrangère pour les relations internationales et le partage des connaissances dans les domaines de la science, de la santé, de la technologie, etc., doit être soulignée et le taux de maîtrise des langues étrangères doit être augmenté.

Les cours de Coran, d'arabe, de hadith, de fiqh et de biographie du Prophète doivent être enseignés dès la première année du primaire. Le soutien des institutions compétentes doit être sollicité. Les obstacles aux organisations civiles travaillant dans ce domaine doivent être supprimés. La fonction des mosquées dans l'éducation doit être exploitée au maximum. L'ouverture d'écoles privées d'éducation et d'enseignement doit être libre.

Les madrassas ont joué un rôle important dans le développement de notre civilisation. Par conséquent, les anciennes madrassas doivent être restaurées, et la période passée dans l'éducation madrassa doit être comptée comme éducation obligatoire. Les diplômés de ces institutions doivent recevoir un di-

plôme d'équivalence après avoir passé certains examens.

Les vies et œuvres de nos savants ayant laissé des chefs-d'œuvre en religion et littérature doivent figurer dans les manuels scolaires.

Les langues des peuples constituant l'État doivent être officiellement reconnues. Des arrangements doivent être pris pour que chacun puisse étudier dans sa langue maternelle.

L'éducation mixte obligatoire doit être abandonnée ; les familles qui le souhaitent doivent pouvoir envoyer leurs enfants dans des écoles séparées pour garçons ou filles à tous les niveaux d'éducation, y compris l'enseignement supérieur.

Les associations de parents doivent être activées dans les institutions éducatives. Un modèle éducatif contrôlable doit être développé avec la participation active des parents au processus éducatif. Les mesures nécessaires doivent être prises pour que les personnes handicapées puissent bénéficier de leur droit à l'éducation.

L'interdiction du port du voile, qui a infligé des années de cauchemar à notre population et surtout à nos filles, doit être entièrement levée, et les enseignants et élèves des institutions éducatives de tous niveaux doivent être libres de se couvrir comme ils le souhaitent.

L'égalité des chances dans les examens d'entrée à l'enseignement supérieur doit être assurée. Des fonds doivent être créés pour permettre aux étudiants de bénéficier pleinement des bourses. Les biens confisqués doivent être utilisés comme fonds pour les bourses éducatives.

Les besoins des étudiants de l'enseignement supérieur doivent être pris en compte, et des dortoirs pour filles, garçons et couples doivent être créés en nombre suffisant.

Le Conseil de l'enseignement supérieur (YÖK) doit être supprimé, et les universités doivent acquérir une autonomie académique, administrative et financière ; une organisation horizontale coordonnant les établissements d'enseignement supérieur doit être créée.

Les universités doivent retrouver leur essence, devenir des institutions libres de toute pression ou imposition sur les enseignants et les étudiants.

L'ouverture d'institutions d'enseignement et d'éducation privées doit être libre à tous les niveaux. Les universités fondées par des fondations doivent être soutenues.

Les étudiants pauvres doivent également recevoir une éducation de qualité. Les étudiants surdoués doivent pouvoir commencer l'enseignement supérieur beaucoup plus tôt grâce à des programmes éducatifs spéciaux afin d'éviter toute perte de temps.

Les citoyens vivant à l'étranger et leurs enfants doivent recevoir une éducation appropriée en fonction de leurs croyances.

Des départements suffisants doivent être créés dans les universités pour former le personnel nécessaire à dispenser l'enseignement dans toutes les branches des institutions offrant l'éducation dans la langue maternelle.

B - Santé

La protection de la santé des citoyens est une responsabilité fondamentale de l'État.

Dans ce cadre :

La prévention des maladies doit être priorisée grâce à la généralisation des services de santé préventive. Une attention particulière doit être portée à la santé de la mère et de l'enfant.

L'industrie pharmaceutique et le secteur de la santé doivent être strictement contrôlés. Les règles de la concurrence dans les services de santé doivent être établies et des mesures légales rapidement mises en place pour prévenir la corruption et les profits illégitimes.

Le nombre d'hôpitaux doit être augmenté, équipés de technologies modernes et leur capacité de service renforcée. Les patients ne doivent pas être obligés de se rendre dans les grandes villes pour se faire soigner.

La recherche scientifique et le développement en médecine doivent être encouragés et financés.

La coopération avec des universités étrangères doit être développée afin que les étudiants en médecine, pharmacie, odontologie et écoles paramédicales apprennent les nouvelles techniques et développements du secteur de la santé. La qualité de l'éducation doit être améliorée.

La formation en santé doit correspondre aux standards internationaux.

L'industrie pharmaceutique et de matériel médical doit être soutenue, et les incitations à l'investissement dans la santé réévaluées.

Des mesures de prévention contre les maladies professionnelles doivent être appliquées, et des campagnes de sensibilisation sur les accidents de la route, du travail et les négligences doivent être menées pour prévenir les handicaps.

Les droits des travailleurs du secteur de la santé doivent être réévalués et conformes aux standards internationaux.

Des hébergements temporaires suffisants doivent être mis en place dans les chefs-lieux de province pour accueillir les

patients et leurs proches venant d'autres villes. Les nouveaux hôpitaux doivent être conçus avec des hébergements intégrés.

Les normes de production alimentaire saine doivent être révisées, et la vente d'aliments génétiquement modifiés interdite. Des réglementations sur les aliments halal et l'abattage halal doivent être mises en place.

Les sanctions contre les produits nocifs pour la santé doivent être renforcées pour être dissuasives.

C - Sécurité Sociale Et Services Sociaux

Nous considérons la sécurité sociale comme un droit humain fondamental. Chaque individu a le droit à une sécurité sociale couvrant alimentation, logement, soins médicaux et éducation.

La mise en place de la sécurité sociale pour éviter la misère en cas de chômage, maladie, invalidité, veuvage et vieillesse est une mission fondamentale de l'État.

Des soins particuliers doivent être accordés à la mère et à l'enfant. Les conditions de travail des femmes avec enfants doivent respecter la dignité humaine.

Le travail sans assurance doit être interdit pour garantir la sécurité des employés et de leurs familles.

Les soins et traitements des personnes handicapées doivent être facilités et la réhabilitation médicale assurée.

Le montant des aides sociales pour les personnes âgées et nécessiteuses doit être augmenté. Les familles prenant soin de personnes âgées dépendantes doivent être encouragées et soutenues financièrement.

Les enfants des rues, les personnes âgées sans famille et les

sans-abri doivent avoir leurs besoins de logement et d'éducation pris en charge, et recevoir un traitement si nécessaire. Des orphelinats et maisons de retraite doivent être créés et améliorés.

Les ONG doivent être associées pour résoudre les problèmes des personnes âgées et vulnérables. Les associations contribuant au développement sain de la société doivent pouvoir fonctionner sans obstacles.

D - Femme Et Famille

La paix et le bien-être social sont possibles grâce à des individus élevés moralement et spirituellement. Le premier enseignant de l'homme est la famille, et c'est la femme qui forme la société. La femme doit être à sa place et pouvoir accomplir son rôle fondamental, ce qui est un principe de notre politique sociale.

La prévention de l'exploitation sexuelle et économique de la femme, la lutte contre toute forme de violence et le respect dû à la femme sont nos priorités.

La famille est la base de la société. Le mariage et la fondation d'une famille sont des droits fondamentaux. L'État doit aider les jeunes incapables de se marier pour des raisons matérielles à fonder un foyer.

Le mariage et la famille doivent être encouragés et protégés. L'État doit prendre des mesures pour protéger la famille. Les relations extra-conjugales issues de modes de vie occidentaux, contraires à nos valeurs, menacent la sécurité des générations. Les enfants élevés dans des familles éclatées et privés d'affection parentale posent des problèmes à l'État et à la société.

Les médiateurs et ONG doivent aider à résoudre les conflits

conjugaux afin de réduire les divorces et préserver la structure familiale.

Les femmes doivent pouvoir travailler sans négliger leur famille, avec des améliorations légales dans le monde du travail. Les mesures concernant les femmes doivent respecter les valeurs religieuses et sociales. Les emplois doivent correspondre à la nature de la femme.

Des mesures dissuasives et légales doivent prévenir la violence et l'exploitation des femmes et des enfants.

La fermeture des maisons closes et la lutte contre la prostitution doivent être accélérées.

Le taux d'alphabétisation et le niveau d'éducation des femmes doivent être augmentés. La levée des restrictions sur le voile doit permettre de renforcer l'éducation.

Des fonds supplémentaires doivent être alloués pour aider les familles à fonder un foyer et couvrir les frais des nouveaux-nés. Le travail des enfants doit être interdit et leur protection assurée.

Les prêts hypothécaires à long terme doivent permettre aux familles de devenir propriétaires.

E - Jeunesse Et Sports

La protection de la jeunesse et leur formation en individus moralement, intellectuellement et physiquement sains est une priorité de l'État. Les ONG et administrations locales doivent coopérer pour mettre en place les mesures nécessaires.

Les publications obscènes et pornographiques doivent être strictement régulées et les médias encouragés à promouvoir des contenus éducatifs.

Les jeunes vivant à l'étranger doivent recevoir une éducation respectant leurs valeurs et croyances afin d'éviter l'assimilation.

Des complexes sportifs publics gratuits doivent être ouverts dans toutes les localités pour encourager le sport amateur.

F - Citoyens Handicapés

Aucun individu ne doit être traité comme citoyen de seconde classe en raison d'un handicap. Les citoyens handicapés doivent avoir accès aux services publics, participer à la vie sociale et travailler, avec les aménagements nécessaires.

Les infrastructures urbaines et les transports doivent être adaptés à l'accessibilité. Des places de parking supplémentaires et des transports publics adaptés doivent être prévus.

Des logements spécifiques doivent être développés. Les prestations pour handicapés doivent être améliorées et une aide mensuelle accordée à ceux nécessitant un suivi à domicile.

G - Droits Des Détenus Et Condamnés

Les conditions carcérales doivent garantir la dignité, les droits physiques, psychologiques et sociaux des détenus. Une formation académique et professionnelle doit être assurée pour faciliter la réinsertion.

Les détenus mariés doivent pouvoir passer au moins un jour par mois avec leur famille. L'État doit aider financièrement les familles en difficulté. Les frais d'électricité et de nourriture en prison doivent être supprimés. Les visites doivent être prolongées. Les détenus doivent être incarcérés près de leur famille et les mesures d'éloignement abolies.

Les détenus dépendants ou malades chroniques doivent purger leur peine à domicile si possible. Les peines de réclusion à perpétuité aggravées doivent être supprimées avec un régime spécial.

H - Culture Et Arts

La lutte contre la corruption morale et culturelle, l'hostilité envers la foi, la violence et l'obscénité doit être menée. Les activités culturelles et artistiques respectant les valeurs et la morale doivent être encouragées.

Les bibliothèques et centres culturels doivent être accessibles. La lecture doit être encouragée. La médiathèque numérique doit être développée. Le soutien de l'État pour le théâtre et le cinéma doit se faire sur projet.

Les médias doivent diffuser des programmes éducatifs, culturels et artistiques. Le patrimoine culturel doit être protégé.

I - Presse Écrite, Audiovisuelle Et Communications

La liberté de recevoir des informations et d'exprimer ses idées est un droit fondamental. La vie privée doit être respectée.

Des mesures légales doivent garantir la sécurité de la vie privée et de la communication. La liberté d'information et de presse doit être protégée. La concentration des médias doit être évitée. RTÜK ne doit pas être utilisé comme outil de pression politique.

Les services de communication doivent offrir des alternatives accessibles, bon marché, sûres et de qualité.

J - Science Et Technologie

La science et la technologie sont cruciales pour le développement et le bien-être social. La recherche et le développement doivent être au centre des politiques économiques pour renforcer la compétitivité internationale.

Le financement public de la R&D doit être augmenté et le secteur privé encouragé à investir davantage. Écoles et universités doivent être équipées des dernières technologies. La coopération université-industrie doit être renforcée.

K - Urbanisme Et Logement

Notre priorité est de créer des villes vivables et spacieuses. L'urbanisation anarchique, les constructions illégales et non sismiques doivent être interdites. Les infrastructures doivent être modernisées. Les espaces verts et les places publiques doivent être suffisants pour le bien-être des habitants.

Les transports publics et les systèmes ferroviaires urbains doivent être développés. Les zones industrielles doivent être éloignées des centres résidentiels pour préserver la santé publique.

L - Circulation

Afin de prévenir les pertes de vies humaines et de biens dans la circulation, un programme d'éducation et de sensibilisation doit être mis en œuvre dès l'enseignement primaire.

Dans les villes à forte densité de population, les systèmes de transport collectif ferroviaire doivent être développés. Pour garantir la sécurité des transports et réduire les coûts de logistique, le train à grande vitesse doit être généralisé dans tout le pays.

Les projets existants de routes divisées et d'autoroutes doivent être achevés rapidement, et de nouveaux projets doivent être lancés.

Les conducteurs ne doivent pas être sanctionnés par des amendes dans le seul but de contribuer au financement du budget de l'État. Le personnel de sécurité chargé du contrôle routier doit bénéficier de formations continues afin de ne pas s'éloigner de leurs missions principales, qui sont de prévenir les accidents potentiels et d'éduquer la population au respect du code de la route. Des contrôles suffisants doivent être effectués pour éviter les sanctions arbitraires.

Afin d'éviter la perte de temps et de carburant ainsi que les embouteillages, des techniques modernes doivent être utilisées permettant aux systèmes de signalisation de s'adapter à la densité du trafic. Les collectivités locales doivent être soutenues financièrement dans ce domaine.

L'utilisation du vélo doit être encouragée et des pistes cyclables distinctes doivent être aménagées dans les villes.

M - Transport

Afin de réduire le trafic routier et d'assurer la sécurité des routes, le transport de marchandises et de passagers doit privilégier le rail et le transport maritime. Dans le transport aérien, le nombre d'avions et de vols doit être augmenté, et les systèmes ferroviaires doivent être modernisés selon des normes contemporaines afin de rendre le transport ferroviaire plus sûr et plus rapide.

Pour améliorer la sécurité des transports et réduire les coûts de transport, le train à grande vitesse doit être généralisé dans tout le pays.

La capacité et les normes des aéroports doivent être améliorées, et la création d'entreprises privées dans le secteur de l'aviation doit être encouragée.

Les infrastructures des routes de districts, de communes et de villages doivent être adaptées à l'augmentation du trafic automobile et leurs normes doivent être relevées.

Là où cela est nécessaire, des routes et des ponts doivent être construits afin de dynamiser la vie commerciale et économique, de faciliter les transports et de renforcer les relations humaines.

Dans les transports en commun, l'utilisation de moyens de transport spécifiques permettant aux femmes de voyager confortablement et en toute sécurité doit être généralisée dans l'ensemble du pays.

N - Environnement

L'État doit protéger l'environnement et la nature. Les déchets doivent être recyclés et traités correctement. La pollution de l'air, de l'eau et des sols doit être combattue. Les forêts doivent être protégées et reboisées.

Les ressources naturelles doivent être utilisées durablement et les énergies renouvelables encouragées. La biodiversité doit être préservée.

O - Tourisme

Nous ne considérons pas le tourisme uniquement comme un secteur contribuant à l'économie.

Nous voyons le tourisme comme un moyen de renforcer l'amitié entre les peuples, ainsi que de permettre aux individus de

se connaître mutuellement et de partager l'héritage universel de l'humanité.

À cette fin :

Le tourisme de congrès et de foires doit être encouragé, et les entreprises et agences de voyage opérant dans ce domaine doivent recevoir le soutien nécessaire.

En raison des quotas appliqués par l'Arabie Saoudite, de nombreux musulmans souhaitant accomplir le pèlerinage doivent attendre des années. Les quotas attribués à notre pays doivent être augmentés et toutes les facilités pour nos pèlerins doivent être assurées par des négociations de haut niveau avec le gouvernement saoudien.

L'immoralité et la prostitution ne doivent pas être autorisées au nom des revenus touristiques ; des mesures doivent être prises pour protéger la moralité générale de la société. Il faut investir davantage dans le tourisme religieux.

La politique touristique ne doit pas être à sens unique, seulement en se concentrant sur les devises apportées par les touristes étrangers, et les difficultés rencontrées par nos citoyens voyageant à l'étranger doivent être prises en compte. Des mesures doivent être prises pour que nos citoyens soient traités avec dignité dans les pays étrangers.

Des accords doivent être conclus avec les pays imposant un visa afin que nos citoyens puissent voyager facilement à l'étranger.

Les espaces verts ne doivent pas être bétonnés pour le tourisme, et la préservation de l'environnement naturel doit être assurée.

CONCLUSION :

En croyant que la libération de l'humanité de la crise spirituelle, de la pauvreté matérielle, de l'oppression et de l'exclusion ne peut se faire qu'en revenant à son essence et à sa nature :

- Commander le bien et prévenir le mal,
- Réhabiliter et maintenir vivants les valeurs humaines et islamiques qui nous définissent,
- Assurer la paix et l'harmonie sociales,
- Créer un cadre pour la reconnaissance et l'exercice des droits et libertés, en libérant les individus de l'esclavage et de l'idéologie pour leur permettre de vivre la vraie liberté,
- Porter et établir les valeurs fondamentales de la société dans la politique, adapter le système aux valeurs de la société et non l'inverse,
- Assurer la sécurité de la vie, des biens, de la religion, de la raison et de la descendance,
- Garantir la pratique correcte de la religion, pas seulement dans les limites autorisées,
- Créer un système éducatif qui combine connaissance et sagesse et repose sur l'égalité des chances,
- Libérer l'économie nationale de l'emprise du capitalisme global qui hypothèque notre avenir,

- Assurer la justice sociale, éliminer les inégalités de revenus et étendre le bien-être,
- Résoudre la question kurde sur la base de la justice et éviter qu'elle soit sacrifiée aux intérêts politiques,
- Représenter les communautés politiquement non représentées,
- Garantir une justice indépendante et impartiale, instaurer la justice dans les relations internationales, développer de bonnes relations avec les pays voisins et ne pas être complice des injustices au nom des intérêts mondiaux,
- Établir une nouvelle constitution qui place la nation avant le système et respecte la diversité d'opinions,
- Respecter la liberté de religion, de conscience et d'organisation, sans oppression ni censure,
- Interdire toute forme de torture et mauvais traitements,
- Développer une économie basée sur la production, sans intérêts excessifs, gaspillage ni dépendance extérieure,
- Soutenir les opprimés du monde entier, quel que soit leur race, religion ou langue,
- Favoriser l'unité et la proximité du monde islamique,
- Garantir la liberté du port du voile et du hijab dans tous les espaces publics et privés,
- Appliquer des politiques sociales qui privilégient les personnes handicapées, les femmes et les groupes défavorisés,

- Préparer la jeunesse pour qu'elle devienne vertueuse, utile à l'humanité et attachée aux valeurs spirituelles, en la protégeant de l'alcool, de la drogue et de la décadence,
- Combattre le matérialisme et la corruption morale dans la société,
- Apporter l'honneur et la réputation à la politique.
- Ces objectifs constituent le but et les principes du Parti Hür Dava.

Sans attendre de récompense ou de faveur, ne comptant que sur Allah, nous sommes déterminés à avancer avec tous ceux qui partagent cette conviction pour construire et maintenir une société vertueuse, dans la mesure de nos moyens.

Notre cause :

La liberté,

La justice,

L'équité,

La fin de l'oppression,

La paix,

L'harmonie,

La solidarité,

La fraternité...

Telle est notre seule ambition.

Nous nous battons avec toute notre existence pour cet objectif, et c'est avec cet effort que nous espérons atteindre la satisfaction divine.

***Nous invitons tous ceux qui aspirent
à un monde juste et équitable et tous ceux dont
le cœur se remplit de joie par la paix et l'harmonie
à rejoindre HÜDA PAR.***

